

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de Nagui, présentateur et producteur audiovisuel ..... 2
- Présences en réunion ..... 54

Mercredi  
1<sup>er</sup> avril 2026  
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 57

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de  
*M. Jérémie Patrier-Leitus*  
*Président de la commission*



*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée, particulièrement attendue, qui intervient dans un contexte particulier sur lequel je reviendrai. Je me réjouis d'accueillir cet après-midi, au sein de notre commission, M. Nagui Fam.

Nagui – permettez-moi de vous appeler ainsi, je ne le fais pas par familiarité excessive ni par irrévérence, mais simplement parce que c'est sous ce nom que les Français vous connaissent –, on ne vous présente plus. Vous êtes une figure du paysage audiovisuel français et, sans doute, l'un des animateurs les plus connus et les plus populaires du service public. Vous avez fait vos débuts de journaliste amateur au sein de radios pirates en 1979, avant d'entrer sur TMC (Télé Monte-Carlo) en 1983. En 1987, vous arrivez sur M6, puis vous travaillez également à RTL avant de connaître la célébrité – ou en tout cas une notoriété naissante – en animant le jeu « Que le meilleur gagne ! » sur La Cinq à partir de 1991, puis sur Antenne 2, l'émission ayant été reprise par cette dernière. En 1993, vous fondez votre société de production, Air Productions, avec laquelle vous produisez une émission phare en matière musicale : « Taratata ». C'est également l'époque où vous présentez le divertissement « N'oubliez pas votre brosse à dents ».

Vous partez ensuite pour TF1 puis, le temps d'une année, vous présentez « Nulle part ailleurs » sur Canal +. En 2001, vous revenez sur le service public, reprenant « Taratata » à partir de 2005 et lançant – en la produisant – l'émission « Tout le monde veut prendre sa place » en 2006. Depuis cette date, on vous a plusieurs fois annoncé partant du service public, mais vous y êtes toujours et en êtes, à bien des égards, l'un des animateurs les plus reconnus. Vous animez toujours « Taratata » ainsi que « N'oubliez pas les paroles ! », émission que vous produisez également et dont les audiences sont élevées – mais vous y reviendrez.

Vous êtes animateur, producteur, créateur d'émissions, présentateur ; à l'heure où certains s'interrogent sur la place du divertissement et du jeu sur les antennes de la télévision publique, vous entendre nous semblait particulièrement intéressant. Mais vous êtes également un animateur-producteur, c'est-à-dire que vous produisez les émissions que vous animez. Vous avez fondé votre société de production, Air Productions, que vous avez vendue en octobre 2008 au groupe Banijay, au sein duquel vous occupez aujourd'hui des fonctions importantes. Cette situation des animateurs-producteurs a, vous le savez, donné lieu à différents rapports parlementaires, notamment ceux d'Alain Griotteray et de la mission Bloch-Lainé, lesquels avaient souligné, à l'époque, la faiblesse des informations délivrées par les conseils d'administration de France Télévisions sur la situation de ces professionnels.

Votre entreprise produit un certain nombre d'émissions pour l'audiovisuel public. Nous voyons dans la *data room*, cette fameuse plateforme numérique sur laquelle France Télévisions a transmis au rapporteur des informations, que « Taratata » est produit par la société Banijay Production Média, dont vous êtes le président. Peut-être pourrez-vous nous expliquer la manière dont s'articulent les productions dont vous avez la charge et le statut que vous occupez au sein de Banijay ?

Mais je l'ai dit, et j'en terminerai par là : le contexte dans lequel s'inscrit votre audition donnera lieu, c'est certain, à des échanges nourris. Ce n'est pas un secret, le rapporteur ici présent a déclaré, le dimanche 21 septembre 2025, sur le média « Les Incorruptibles » : « Je pense, je vais parler au conditionnel, que Nagui est la personne, sur les dix dernières années en

France, qui s'est le plus enrichi sur l'argent public, plus que n'importe quel patron d'entreprise publique, plus que n'importe quel ministre, plus que n'importe quel président de la République, n'importe quel haut fonctionnaire. » Vous-même, Nagui, avez réagi à ces propos en donnant rendez-vous à notre rapporteur au tribunal. Il se trouve qu'avant-hier, lundi 30 mars, vous avez officiellement porté plainte contre X pour cyberharcèlement prenant la forme d'injures, de menaces ou d'incitation à porter atteinte à votre intégrité physique ou psychique.

Comme président de cette commission d'enquête, je suis le garant de la sérénité et de la clarté de nos débats, mais aussi de la transparence qui doit en ressortir. Je souhaite que chacun ici, quelle que soit sa place, fasse preuve de modération lors de cette audition, et que nos échanges, aussi nourris et vigoureux soient-ils, puissent rester courtois et empreints de retenue. Une commission d'enquête, si elle doit faire la transparence – le rapporteur a raison de me le souffler à l'oreille –, ne doit être ni une scène de théâtre ni un procès individuel, et encore moins un tribunal politique et médiatique. Nous sommes ici pour comprendre, pour identifier le cas échéant des manquements et des dysfonctionnements, mais certainement pas pour jeter le discrédit sur l'un de nos concitoyens ou le désigner à la vindicte publique. Je vous demande donc, ainsi qu'à l'ensemble des députés membres de cette commission d'enquête, à vous, monsieur le rapporteur, et à vous, monsieur Nagui Fam, de faire preuve, dans nos échanges, de toute la dignité que requièrent nos travaux.

Avant de vous céder la parole, Nagui – ou monsieur Fam, la manière dont je m'adresse à vous est susceptible de varier – je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(M. Nagui Fam prête serment.)*

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

**M. Nagui Fam, présentateur et producteur audiovisuel.** Merci Monsieur le président. Je vais revenir sur deux ou trois points, si vous le permettez, afin de les éclaircir. Je tiens d'abord à vous remercier pour cette convocation. Soyons clairs : accordez-moi, monsieur le président, que je n'ai jamais été convoqué avant cette date. Vos services m'ont contacté, nous avons échangé des dates et c'est aujourd'hui que cela tombe ; ce n'est pas un poisson d'avril. Certaines personnes que l'on pourrait qualifier de « bas du front » me prêtaient du mépris pour votre travail, ce qui est loin d'être le cas. Je suis vraiment honoré d'être dans ces murs, comme chaque fois que je viens, que ce soit ici ou au Palais-Bourbon. La dernière fois que j'y suis venu, c'était pour lire des lettres de mamans d'enfants victimes d'inceste pour l'association Incesticide ; malheureusement, il y avait moins de députés présents ce jour-là.

Quoi qu'il en soit, je suis ravi de venir devant votre commission vous dire, en effet, la vérité, toute la vérité sur mon parcours et sur mes liens avec le service public. Cette commission d'enquête sur l'audiovisuel public a débuté son travail – arrêtez-moi si je me trompe – fin novembre 2025 ; et vous, monsieur Charles-Henri Alloncle, vous en êtes le rapporteur. J'ai cherché étymologiquement ce que voulait dire « rapporteur » : cela signifie « faire des investigations et, ensuite, un rapport ». Visiblement, il y a erreur car, pour ce qui est de mon cas, vous avez plutôt commencé votre travail par la fin : d'abord le jugement, et ensuite

l'audience, qui a lieu aujourd'hui ! J'en veux pour preuve vos propos de la mi-décembre, tenus deux semaines seulement après les premières auditions de cette commission – M. le président les a rappelés. Dans une interview donnée au site « Les Incorrectibles » – je précise que j'articule bien, car le mot n'est pas français, or j'aime beaucoup la langue française –, le journaliste a commencé en disant – et en s'excusant d'ailleurs : « On ne vous connaissait pas, monsieur Alloncle, et depuis deux semaines, vous êtes sur le devant de la scène », si je me souviens bien de ses propos.

Au lieu d'être vexé par cette méconnaissance de votre parcours politique, vous vous en êtes montré ravi. Vous avez souri et déclaré : « Nous allons recevoir Léa Salamé, Élise Lucet, Xavier Niel et Nagui ; bref, un beau panel ! » Vous l'avez dit un peu comme nous le faisons, nous, dans notre métier de présentateur, comme on déroule un sommaire pour attirer le chaland, fier d'un coup médiatique, persuadé de faire de l'audimat et peut-être d'être encore plus dans la lumière.

Vous faites preuve de beaucoup d'humour dans cette interview, il faut le reconnaître. Vous dites « ne pas vouloir transformer cette commission en scène politique » et vous précisez « vouloir faire les choses dans l'ordre » – pas de chance, dans mon cas, c'est plutôt dans le désordre que vous les faites. Sans que vous n'ayez lu le moindre contrat me concernant, sans m'avoir posé la moindre question, sans que nous ne nous soyons jamais rencontrés – arrêtez-moi là aussi si je me trompe – et peut-être en ayant lu quelques articles à charge, vous dites : « Je vais m'intéresser à ces sociétés qui détournent, de mon point de vue, une bonne partie des 4 milliards de l'argent des Français. » Je continue de vous citer : « Je soupçonne Nagui de dérives scandaleuses, par centaines de millions, depuis des années ». Vous dites encore, et monsieur le président l'a rappelé, que je suis la personne « qui s'est le plus enrichie sur l'argent public », devant n'importe quel patron d'entreprise publique ou ministre, avant d'ajouter : « J'ai cette intuition ».

« J'ai cette intuition » : je ne sais pas à quoi vous vous attendiez, monsieur Charles-Henri Alloncle, en me jetant en pâture ainsi, sans aucune autre preuve que votre intuition.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Et l'enquête de *Mediapart* sur le contrat de 100 millions d'euros passé entre votre société et France Télévisions entre 2017 et 2020 ?

**M. Nagui Fam.** Très bien ! Nous en parlerons.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** En tout cas, ce n'est pas mon audition.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, monsieur le rapporteur, ce n'est pas un dialogue entre vous deux !

**M. Nagui Fam.** Pardon, je répondais au rapporteur.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Allez au bout de votre propos introductif et le rapporteur vous répondra.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Et soyez un peu honnête !

**M. Nagui Fam.** Je vais l'être, et avec un plaisir que vous ne pouvez imaginer.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Allez au bout de votre intervention.

**M. Nagui Fam.** À la suite de vos différentes interviews – chacune comportant un passage accusateur à mon encontre, relayé sur les réseaux sociaux mais surtout hors du cadre et des travaux de cette commission –, votre « intuition », comme vous dites, a déclenché à mon encontre des injures, des menaces, des incitations à porter atteinte à mon intégrité physique, le tout assorti de nombreux messages racistes. Sans doute vouliez-vous écorner mon image auprès du public, mais vos actes et vos déclarations ont eu des conséquences bien plus graves, allant jusqu'à des menaces de mort.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai fait des menaces de mort, moi ?

**M. Nagui Fam.** C'est la vérité, monsieur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Moi, j'ai fait des menaces de mort ?

**M. Nagui Fam.** Je ne parle pas de vous ! Laissez-moi poursuivre.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Allez au bout de votre intervention mais je vous le répète, en tant que garant de la dignité et de la sérénité de nos débats...

**M. Nagui Fam.** Mais je suis très serein et je le dis très calmement : c'est la raison pour laquelle j'ai effectivement déposé une plainte il y a un mois et demi – et pas la semaine dernière.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Donc j'ai fait des menaces de mort ?

**M. Nagui Fam.** C'est une plainte contre X, monsieur.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vais vous laisser terminer, monsieur Fam, car il vous reste quelques minutes.

**M. Nagui Fam.** C'est gentil...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je comprends que vous répondiez aux déclarations du rapporteur, mais je vous propose de ne pas entrer tous les deux dans un dialogue. M. le rapporteur vous répondra ; il a d'ailleurs de nombreuses questions à vous poser.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** M'accuser de menaces de mort, c'est scandaleux !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous nous précisez bien que vous n'accusez pas le rapporteur ?

**M. Nagui Fam.** Il s'agit d'une plainte contre X déposée auprès du procureur de la République à l'encontre des auteurs de cette campagne de haine, de ces personnes qui m'insultent et me menacent de mort.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dont je ne fais pas partie.

**M. Nagui Fam.** J'ai demandé la levée de l'anonymat de ces comptes qui sont relayés en permanence sur les réseaux sociaux. Je tenais à préciser le calendrier : cette démarche date de fin janvier ou début février et non de la semaine dernière, monsieur le président. Vous avez rappelé, et je vous en remercie, que cette commission n'était pas un tribunal. Vous avez même précisé à plusieurs reprises, au cours de vos travaux, qu'il ne s'agissait pas de « planter des cibles dans le dos » de nos concitoyens.

Je le dis clairement : dans vos déclarations, monsieur le rapporteur, vous entretenez la confusion et vous suscitez l'émotion. Vous créez du buzz en confondant chiffre d'affaires et bénéfices. Vous avez vous-même été entrepreneur : vous connaissez parfaitement la différence entre ces deux notions. En mélangeant ces chiffres et ces points de vue, vous propagez des *fake news* mais, surtout, vous attisez la convoitise, la bêtise et les menaces dont je suis victime. Depuis des mois, je dois protéger ma famille. Je vis sous la protection d'agents de sécurité vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Vous savez très bien que des entrepreneurs sont menacés et que des enfants ont failli être kidnappés pour obtenir des rançons. C'est pour toutes ces raisons que je tiens à clarifier les accusations que vous diffusez et répétez à l'envi – vous l'avez encore fait hier –, malgré les réponses que vous avez déjà obtenues au sein de cette commission. Je suis donc heureux de venir me défendre, puisque j'ai le sentiment d'être attaqué, et je le ferai avec d'autant plus de détermination que vous mettez ma famille en danger.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je crois que nos échanges doivent durer trois heures ; je ne suis donc pas certain de m'en tenir aux dix minutes prévues. Beaucoup de mes confrères ont profité de cette tribune pour retracer leur carrière, et vous avez d'ailleurs vous-même commencé à le faire me concernant. Je suis né en Égypte il y a soixante-quatre ans, de Colette et Lotfy, tous deux professeurs de français. Ils étaient tombés amoureux sur les bancs de la Sorbonne avant de repartir pour l'Égypte. Arrivé en France à l'âge de 4 ans, j'ai grandi avec l'éducation que mes parents m'ont transmise : le respect des autres, le respect du pays de ma maman, la France, le respect et l'amour de la langue et de la culture françaises, qu'ils enseignaient.

Dès l'âge de 15 ou 16 ans, au lycée Stanislas, je commence à animer et à prendre le micro. J'ai grandi en regardant les émissions du service public, devant Michel Drucker – qui était là hier –, Antoine de Caunes, Guy Lux, les époux Carpentier ou encore Yves Mourousi. J'ai été, en effet, hors-la-loi – pardonnez-moi de le dire ainsi – en travaillant, parallèlement à mes études supérieures, dans des radios pirates, avant la loi Fillioud de 1981.

À la mort de mon papa, j'arrête mes études, n'ayant plus les moyens de les poursuivre et souhaitant surtout rester aux côtés de maman pour l'accompagner. En octobre 1982, il y a quarante-quatre ans, je commence mon premier métier et reçois mes premières fiches de paie : j'entre dans le service public, à Radio France Nice Côte d'Azur, puis à France 3 Antibes et à France 3 Marseille. Mes premières fiches de paie proviennent donc du service public.

Je monte ensuite à la capitale. J'espérais intégrer Radio France, mais je ne suis pas reçu. Je passe des castings à Canal+ mais je suis recalé, tout comme à NRJ et à Europe 1. Je finis par convaincre une radio FM parisienne, puis, à la suite de l'arrêt de TV6, Jean Drucker et Nicolas de Tavernost me recrutent sur M6. Parallèlement, Philippe Labro et Monique Le Marcis me font entrer à RTL, où j'allais rester vingt ans. J'attire ensuite l'attention de TF1, qui me débâche mais me vire l'année suivante. Je fais alors le tour des chaînes et des producteurs pour retrouver du travail. C'est notamment grâce au regretté Jean-Luc Lagardère que j'arrive sur La Cinq pour animer « Que le meilleur gagne ». La chaîne fait faillite, et l'émission débarque avec moi sur Antenne 2. Ce jeu de culture générale, où l'on s'amuse tout en apprenant, réunit lors d'un *prime time* plus de 10 millions de personnes, atteignant jusqu'à 52 % de part d'audience.

Au vu de ce succès, Marie-France Brière demande à Gérard Pullicino et à moi-même de réfléchir à une émission musicale, ce qui donnera « Taratata ». Il n'y avait alors plus aucune émission de variétés ou de divertissement de ce type sur les chaînes françaises. Si je monte une société de production, c'est parce qu'Antenne 2 ne veut pas produire en interne, et qu'aucun des producteurs que j'ai rencontrés ne veut s'engager sur une émission vouée à ne pas rapporter d'argent – ce qui est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui.

Ensuite sont arrivées d'autres émissions, comme « N'oubliez pas votre brosse à dents » ; certaines fonctionnent, d'autres non. J'ai très vite compris le mécanisme de la télévision : c'est « marche ou crève ». Si l'émission fonctionne, on vous en commande à nouveau ; si elle échoue, c'est la fin. Et c'est ce qui s'est passé : à Canal+, je suis viré sans indemnités. En 2001, Michèle Cotta me tend la main pour une émission sur France 2, mais je suis de nouveau écarté de l'antenne. Avec Franck Marty, nous proposons un format anglais en coproduction, mais c'est un nouvel échec. En 2003, l'émission « Le Coffre » fonctionne plutôt bien, mais elle est arrêtée. En 2004, c'est le retour d'« Intervilles » ; parallèlement, on me propose de coanimer le Téléthon bénévolement, ce que je fais avec fierté depuis lors. Cependant, en 2004, 2005 et 2006, il ne se passe strictement rien pour moi...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous laisse conclure en une minute.

**M. Nagui Fam.** Non ! Ça ne va pas être possible, monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Si, ça va être possible, je vous l'assure...

**M. Nagui Fam.** Je vais parler beaucoup plus vite, alors !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous avons beaucoup de questions ; je vous laisserai le temps d'y répondre.

**M. Nagui Fam.** Peut-être vais-je donner des réponses à vos questions avant que vous les ayez posées !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Pardon, je comprends que vous soyez vif ; des accusations ont été portées contre vous et vous avez envie d'y répondre.

**M. Nagui Fam.** Non, j'essaie d'aller vite !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le propos liminaire est de dix minutes, pour vous comme pour n'importe quelle personne auditionnée. Je vais vous laisser conclure parce qu'il y a eu des interruptions ; j'ai moi-même pris la parole et vous avez été coupé. Vous avez encore une minute trente, puis je donnerai la parole au rapporteur ; vous aurez ensuite l'occasion d'échanger avec lui directement et de compléter vos propos.

**M. Nagui Fam.** Je tenais simplement à vous dire que j'ai connu énormément d'échecs. Vous avez eu la gentillesse de rappeler mes succès, mais les échecs ont été nombreux, que ce soit « Le Numéro gagnant », « Encore plus libre », « Ça va être votre fête » ou « Il y en aura pour tout le monde ». Ces échecs, je les aime, car j'ai tout appris grâce à eux. Ils sont d'ailleurs plus nombreux que les succès ; ils rendent ces derniers encore plus magiques et poussent au travail, à l'abnégation, aux efforts et aux remises en question. Chaque émission qui s'arrête est un drame humain, social et économique, mais il faut savoir tomber et, si possible, se relever une fois de plus. Churchill disait que « le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme » : cet enthousiasme, je l'ai toujours. Quand il y a échec, il n'y a pas de dédit, pas de parachute doré ; il n'y a plus de rendez-vous, le téléphone ne sonne plus et l'on finit par se demander s'il faut, ou non, déposer le bilan.

Pour préciser vos propos de tout à l'heure, je n'ai pas vendu ma société. Il s'est agi d'un échange de parts et d'actions entre Air Productions et BaniJay, qui m'a permis de rejoindre celui qui est pour moi l'un des meilleurs producteurs, en l'occurrence Stéphane Courbit, que

vous avez d'ailleurs reçu. Je tiens enfin à préciser que le seul salaire que je reçois directement du service public provient de Radio France ; pour le reste, je suis salarié de Banijay et non de France Télévisions. Nous livrons des émissions et, comme je l'ai indiqué dans ma réponse à M. le rapporteur, il ne faut pas confondre « empocher » et « embaucher ».

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vais céder la parole au rapporteur pour qu'il puisse vous répondre et ensuite vous poser ses questions. Je le redis : je compte sur vous, monsieur le rapporteur, et sur vous, Nagui, pour que nous puissions avoir des échanges approfondis, faire toute la transparence et aller au bout des sujets, notamment sur le statut des producteurs-animateurs. Je vous demande à tous les deux, ainsi qu'aux membres de cette commission – parce que les Français nous regardent et que de nombreux journalistes sont présents –, de veiller à ce que nos débats se déroulent dans le respect, la sérénité, la clarté et, surtout, dans la dignité que cette commission d'enquête doit garantir à chaque instant.

**M. Nagui Fam.** J'espère sincèrement n'avoir manqué de respect à personne.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais je suis vigilant pour l'avenir.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Insinuer que j'aurais formulé des menaces de mort ne me semble pas parfaitement fidèle à ce que l'on attend d'une telle audition. Je vous remercie toutefois, monsieur Fam, de venir répondre à l'ensemble de nos questions ; c'est là l'essentiel.

Je m'étonne cependant de votre propos liminaire, sachant que la pudeur est une notion qui semble vous échapper. Je trouve d'abord assez fort de m'accuser de cyberharcèlement. Pourquoi ? Parce que c'est vous qui m'avez jeté en pâture, dans une publication aussi mensongère qu'indigne, face au demi-million de vos abonnés. Vous y expliquiez que votre convocation devant cette commission d'enquête était due au fait que vous êtes végane ou à vos origines égyptiennes, m'accusant ainsi ouvertement de racisme. Vous avez agi de la sorte alors que vous êtes suivi par une communauté qui n'a pas tardé à m'adresser des milliers de messages, dont certaines menaces de mort que vous avez proprement orchestrées par ces accusations calomnieuses.

Je trouve également fort de parler de fausses informations ou de *fake news* alors que, dans mon rôle de rapporteur – nous sommes dans une commission d'enquête, dont la mission est d'enquêter –, je n'ai fait que relayer une enquête de *Mediapart*. Vous ne l'avez d'ailleurs pas contestée, et vous n'avez pas accusé *Mediapart* d'être raciste ou anti-végane. Cet article, paru en 2020, révélait que vous aviez conclu avec France Télévisions un contrat de 100 millions d'euros pour la période 2017-2020, soit seulement trois ans. Je ne crois pas avoir diffusé de fausses informations en relayant par ailleurs la demande d'une députée macroniste. Vous voyez : elle n'est pas de mon camp, elle n'est pas raciste, elle n'est pas anti-végane ; et pourtant, à la suite de la publication de l'enquête de *Mediapart*, elle a réclamé une commission d'enquête sur votre enrichissement personnel au sein du service public – commission qui n'a jamais vu le jour.

Je trouve fort, enfin, d'attaquer les travaux de cette commission d'enquête en adoptant une posture totalement victimaire que les Français ne supportent plus.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur le rapporteur...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Laissez-moi aller au bout de mon propos, monsieur le président ! Des accusations très graves ont été portées, notamment concernant des menaces de mort. Permettez-moi d'y répondre ; je le fais sereinement, de façon justifiée et objective, car j'estime que nous dépassons ici certaines limites, en particulier celles fixées aux travaux de cette commission d'enquête !

Je trouve donc singulier d'adopter cette posture victimaire à l'heure où l'on ne laisse plus rien passer aux Français, à l'heure où ils doivent payer toujours plus pour nos services publics et pour vos salaires, à l'heure où aucune amende ne leur est épargnée et où aucune excuse n'est acceptée de leur part.

Le dernier point que je souhaite souligner est le suivant : depuis le début de cette commission d'enquête, nous avons entendu nombre de vos confrères. Tous se sont présentés. Je peux citer Léa Salamé, Laurent Delahousse, Hugo Clément, Arlette Chabot, Samuel Étienne, David Pujadas, Élise Lucet, Tristan Waleckx, Michel Drucker, Patrick Sébastien, Vanessa Burggraf ou encore Jacques Cardoze. Ils ont répondu à nos sollicitations et se sont pliés, tout simplement, à cet exercice de transparence démocratique.

C'est précisément ce que nous vous demandons cet après-midi : ne pas proférer d'accusations mensongères et répondre à nos questions. Le but d'une commission d'enquête n'est pas de faire plaisir aux gens à qui l'on tend le micro, mais bien de se renseigner sur d'éventuelles dérives ou dysfonctionnements afin de mieux les résoudre et, *in fine*, de sauver ce service public de l'audiovisuel auquel nous tenons.

Ma toute première question – pardonnez la longueur de ce propos liminaire, mais nécessaire pour répondre à la virulence de vos accusations introductives ! – est la suivante : pourquoi une telle véhémence ? Pourquoi avoir proféré de telles menaces, notamment celle de porter plainte ? Vous m'avez menacé, sur les réseaux sociaux, de porter plainte directement contre moi, dans l'exercice de mes fonctions de rapporteur. Qu'auriez-vous finalement à cacher pour envisager ainsi des poursuites en justice ?

**M. Nagui Fam.** C'est vraiment formidable ! Vous utilisez le mot « insinuation » à mon encontre, monsieur le rapporteur, mais il désigne précisément ce que vous ne cessez de faire vous-même ! Pour ma part, je me suis défendu face à vos attaques. Vous invoquez votre « intuition » et reprenez des articles de presse.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** *Mediapart* !

**M. Nagui Fam.** Très bien ; si vous êtes en admiration devant tout ce que fait *Mediapart*, tant mieux ! Vous avez raison, ils font un très bon boulot. Cependant, à l'époque, je n'avais même pas eu besoin de leur répondre : les lecteurs s'en étaient chargés eux-mêmes en soulignant la confusion entre chiffre d'affaires et bénéfice. C'est précisément ce que je me permets de vous reprocher, avec tout le respect que je vous dois. Vous êtes entrepreneur, vous avez fondé une banque ; vous savez parfaitement que le chiffre d'affaires n'a rien à voir avec le bénéfice.

Nous parlerons des contrats, je n'ai aucun problème avec ça. Mais je me suis défendu et je pense l'avoir fait avec beaucoup de pudeur, malgré ce que vous venez de dire. Par ailleurs, je ne vous ai pas directement accusé de me menacer de mort ; je vous ai simplement dit que vos interviews provoquaient de telles réactions. Je vous invite à faire défiler les commentaires sous les articles de « L'Incorrigible », si je me souviens bien du nom...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** « Les Incorrectibles » !

**M. Nagui Fam.** Vous verrez ! Tout y est.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Moi aussi, j'ai été menacé de mort.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Nous avons tous reçu des menaces de mort !

**M. Nagui Fam.** Pour ma part, je n'ai pas l'habitude.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Une petite seconde... Je crois que les Français...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai reçu des milliers de menaces de mort à la suite du post de Nagui, qui a été vu par un demi-million de personnes. Certaines m'ont insidieusement accusé de l'auditionner simplement parce qu'il est d'origine égyptienne et végane ! Cela m'a valu des milliers de menaces de mort. Je veux que l'on réponde à mes questions et que l'on arrête de m'accuser.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, monsieur le rapporteur, pardon mais il y a un président de cette commission d'enquête : c'est moi. D'accord ? Vous allez me laisser terminer calmement et sereinement. Nous faisons tous l'objet de menaces dans cette commission d'enquête, vous mais aussi l'ensemble des parlementaires qui y participent.

**Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS).** Telles que les choses se présentent, nous allons l'être encore plus !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous n'allons pas jouer à qui est le plus menacé ! Malheureusement, nous vivons à l'ère du soupçon généralisé, de la suspicion et des attaques calomnieuses. Monsieur le rapporteur le sait : quand il avait indiqué de manière calomnieuse que j'aurais pu avoir des liens avec Mediawan, j'ai moi-même été victime de dizaines de milliers de commentaires et d'attaques. Le rapporteur lui-même a été victimes de menaces, les députés présents également, et vous aussi, Nagui.

Je vous le dis à tous les deux : je pense que votre règlement de comptes n'intéresse pas les Français. Savoir qui a commencé, qui a fait la première émission, le premier tweet, la réponse du tweet, tout cela n'intéresse personne... Le rapporteur a beaucoup de questions importantes...

**M. Nagui Fam.** Pardon, monsieur le président, certes, nous ne sommes pas dans la cour de récréation mais savoir qui a commencé, c'est extrêmement important !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, dans mon propos introductif, j'ai rappelé la chronologie des faits. J'ai indiqué qu'effectivement, dans une émission, le rapporteur avait affirmé, au conditionnel, que vous seriez la personne qui se serait « la plus enrichie » sur le service public, tout en précisant qu'il s'agissait d'une suspicion. Vous y avez répondu par des propos qui, selon le rapporteur, lui ont également valu des menaces et des attaques. Je pense que nous pouvons désormais clore ce chapitre. J'en ai précisé la chronologie : l'émission sur « Les Incorrectibles », les attaques que vous avez subies, puis votre post.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous justifiez ce qui s'est passé.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur le rapporteur, je ne justifie rien du tout : je constate simplement que lorsque vous allez sur une émission pour dire que Nagui est la personne qui se serait « le plus enrichie » sur le service public, cela produit des conséquences.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'est l'objet de la commission d'enquête ! Permettez-moi de poser mes questions.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il vous a répondu ; nous allons maintenant pouvoir éclairer cette réponse de M. Nagui Fam, qui a pris la forme d'une déclaration sur les réseaux sociaux. Ce qui importe à présent, ce sont les questions du rapporteur, dont je sais qu'elles seront précises, comme toujours, et vos réponses tout aussi précises, qui permettront de s'affranchir de la suspicion et des attaques *ad hominem* pour aller au cœur du sujet : vos activités d'animateur et de producteur.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse poser vos premières questions.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai en effet de nombreuses questions à poser.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai même pas pu répondre à la première !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai évoqué cette fameuse enquête de *Mediapart* qui, à l'époque, n'avait été ni contestée ni attaquée en justice. Elle révélait l'existence d'un contrat de 100 millions d'euros conclu pour seulement trois ans, sur la période 2017-2020, entre Nagui, ses sociétés et France Télévisions ; ce contrat constitue d'ailleurs probablement l'objet central de cette audition.

Si je vous pose cette question, monsieur Nagui Fam, c'est parce que les premiers à avoir dénoncé ce type de contrats l'ont fait il y a trente ans ; ils travaillaient à Canal +. En 1996, « Les Guignols de l'info » vous surnommaient, avec deux de vos confrères, les « voleurs de patates ». Vous aviez même droit à votre propre marionnette. Pour remettre les choses dans leur contexte, je rappelle qu'à l'époque, pour concurrencer TF1 sur le terrain du divertissement, France Télévisions avait recruté de jeunes animateurs-producteurs. Vous en faisiez partie, tout comme Jean-Luc Delarue et Arthur.

La même année, un rapport parlementaire du député Alain Griotteray – que le président évoquait en introduction – révélait que le trio que vous formiez avec Arthur et Jean-Luc Delarue captait à lui seul 600 millions de francs par an, soit près d'un quart du budget des programmes de France Télévisions. Un quart ! Une somme énorme. Alain Griotteray écrivait alors dans son rapport, je le cite : « *La redevance payée par les usagers de la télévision a assuré à quelques vedettes des rémunérations individuelles parmi les plus élevées de France.* » Là encore, ce n'est pas moi qui le dis ; c'est écrit dans un rapport parlementaire !

À la mort de Jean-Luc Delarue, on a pu lire dans le journal *Le Monde*, le 24 août 2012 : « *Avec Nagui et Arthur, Jean-Luc Delarue devient alors le symbole de cette débauche d'argent public finançant des sociétés de production privées.* » Ce scandale a eu, à l'époque, de telles répercussions qu'il a mené à la démission du PDG de France Télévisions, Jean-Pierre Elkabbach, lequel avait été entendu par une commission d'enquête similaire à la nôtre.

Vous le voyez, monsieur Nagui Fam : les propos que je relaie, tout comme les questions que nous nous posons dans le cadre de cette commission d'enquête, trouvent leurs prémices il y a trente ans. À l'époque déjà, on dénonçait des contrats énormes conclus entre le service public de l'audiovisuel et le trio que vous formiez avec Jean-Luc Delarue et Arthur.

Ainsi, lorsque vous lisez un article du *Monde* expliquant que vous êtes l'un des « symboles » d'une « débauche d'argent public », avez-vous vraiment l'impression que cette commission d'enquête est à côté du sujet ? Admettez-vous que les questions portant sur les animateurs-producteurs, lesquels facturent des sommes très importantes au service public en réalisant des marges considérables, sont légitimes ?

**M. Nagui Fam.** Les questions sont évidemment légitimes. Il faut simplement savoir à quoi correspondent les chiffres en matière de commandes, de fabrication d'émissions et d'emplois.

Vous allez dire que je suis impudique mais, dans ma réponse, j'ai simplement relayé le fait que vous étiez administrateur...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous relayez de fausses informations, c'est honteux ! Ça a été débunké !

**M. Nagui Fam.** Très bien, tant mieux !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je pourrais vous poursuivre pour diffamation !

**M. Nagui Fam.** Attaquez-moi si vous le souhaitez, mais laissez-moi finir ma phrase.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'est honteux de le faire devant un demi-million de personnes !

**M. Nagui Fam.** Mais qu'est-ce que vous avez fait, vous ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** S'il vous plaît, messieurs ! Si nous sommes incapables de poser des questions et d'avoir des réponses, je suspends l'audition.

**M. Nagui Fam.** Je voudrais simplement terminer et relever ce formidable moment de sincérité, monsieur Alloncle, lors duquel vous avez dit qu'une personne qui n'était pas de votre camp, n'était donc pas raciste. J'ai trouvé ce moment formidable.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Avançons dans les questions et les réponses.

**M. Nagui Fam.** Sur ce que coûte le service public, arrêtez-moi si je me trompe, mais il me semble que ce qui lui revient est pris sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Est-ce bien cela, monsieur le président ? Est-ce bien à partir de la TVA que cet argent est reversé ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Oui, il y a un financement de tous les Français.

**M. Nagui Fam.** Parce que j'ai entendu tout à l'heure qu'on prenait de plus en plus d'argent aux Français pour payer le service public. Mais cela vient de la TVA, c'est-à-dire de la consommation. Ceux qui consomment le plus paieront plus ; ceux qui consomment le moins et qui ont moins de moyens paieront moins. C'est le principe de la TVA.

Par ailleurs, vous sous-entendez que j'ai détourné de l'argent. Je voudrais juste...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, si vous considérez que le rapporteur vous a diffamé, a porté des accusations graves et calomnieuses...

**M. Nagui Fam.** Je veux juste répondre à ce qu'il a dit !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il faut répondre devant la justice. Cette commission n'est pas le lieu pour le faire.

**M. Nagui Fam.** C'était à l'instant !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous pourrez répondre. Mais vous n'allez pas passer cette audition à commenter les propos que le rapporteur a tenus dans d'autres enceintes, tout comme le rapporteur ne la passera pas à commenter des posts que vous avez publiés sur les réseaux sociaux.

**M. Nagui Fam.** Je parle de la phrase qui a été prononcée il y a cinq secondes !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous laisse finir, monsieur Fam, mais il faut que nous en venions rapidement aux questions.

**M. Nagui Fam.** Puisque nous remontons aux années 1990, j'indique que mon contrat n'a jamais été signé par Jean-Pierre Elkabbach. Ce sont Hervé Bourges, Pascal Josèphe et Bibiane Godfroid qui l'ont signé. Lorsque Jean-Pierre Elkabbach est arrivé, il a effectivement employé Arthur et Jean-Luc Delarue.

Pour aller beaucoup plus loin, mais je pense que vous le savez, puisque la Cour des comptes s'est intéressée à ce dossier, j'ajoute que nos contrats, à l'époque, étaient validés par le service juridique de France Télévisions – Antenne 2 puis France 2. Ce n'était pas le cas pour les deux autres animateurs que je viens de citer, dont les contrats ont été écrits sur une page blanche, sans en-tête.

Pardon, mais allez au bout de vos recherches, de vos investigations et de votre travail : la Cour des comptes m'a totalement blanchi, à tel point qu'elle a nommé des spécialistes, des professionnels de la télévision pour analyser tous ces contrats et voir si la valeur des émissions était raisonnable par rapport aux prix facturés. Dans cette commission figuraient les responsables de Canal +, chaîne qui, deux ans après, m'a engagé.

Je veux bien que vous preniez comme référence des vannes des « Guignols de l'info » et que vous les considériez comme des informations sûres pour cette commission d'enquête, mais il va falloir faire très attention à toutes les autres vannes qui arriveront derrière !

Si vous voulez que je parle des contrats...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il y a d'autres questions avant. Nous aurons l'occasion d'en parler.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai cité le rapport de 1996 du député Griotteray, qui explique, à propos des animateurs-producteurs – Jean-Luc Delarue, Arthur et vous, Nagui – que « *la redevance payée par les usagers de la télévision a assuré à quelques vedettes des rémunérations individuelles parmi les plus élevées de France* ».

De même, les conclusions de la Cour des comptes, dont vous expliquez que je ne cite pas assez le texte, vous ciblent nommément – votre société. Son rapport de 1997 indique que France 2 « *a consenti à Air Productions, la société de Nagui, une libéralité qui constituait pour elle un important manque à gagner* ».

Enfin, le 22 mai 1995, vous avez été condamné en première instance par le tribunal de commerce de Paris, une condamnation prononcée contre France 2 et Air Productions pour comportement déloyal et favoritisme. Votre société a été condamnée à payer une amende de 5,4 millions de francs à la société Tout va très vite en réparation du préjudice subi, car il n'y avait eu aucune mise en concurrence pour la production de l'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents » – le président l'a rappelé, ce fut l'une de vos premières émissions sur le service public.

**M. Nagui Fam.** Je peux intervenir sur ce point ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'en viens à ma question et je vous laisserai bien sûr répondre.

Nous allons procéder de façon chronologique. Quand on voit que *Le Monde*, dans l'article que j'ai cité, expose une « débauche d'argent public » pour augmenter les marges de certains animateurs-producteurs, quand on voit que les rapports de la Cour des comptes, en 2016 et en 2025, rappellent que certaines situations d'animateurs-producteurs ne sont pas dignes du service public...

**M. Nagui Fam.** Pas moi !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ...avec des marges importantes, et quand on sait que ces faits remontent aux années 1990, ne pensez-vous pas qu'il faudrait faire preuve de davantage de probité dans les marges et les rémunérations quand il s'agit d'émissions proposées au service public ?

**M. Nagui Fam.** Entièrement d'accord !

Je vais vous dire à quel point je ne suis même pas au courant de la condamnation que vous évoquez. Cela me revient, tout part... Vous faites « non » de la tête avant même que j'aie prononcé la moindre phrase... Écoutez-moi, monsieur le rapporteur !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je vous écoute.

**M. Nagui Fam.** Oui, je sais.

L'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents » est un format de la chaîne anglaise Channel 4 et France 2 a voulu se protéger en court-circuitant la société dont vous parlez, afin que ce format appartienne à France Télévisions et ne dépende pas des producteurs et de leur décision de rester sur une chaîne ou de partir sur une autre. Je n'y suis donc strictement pour rien : c'est France 2 qui, directement, a pris cette décision. Oui, il y a eu une condamnation. Oui, il y a eu un manque à gagner pour celui qui avait présenté le format. Et c'est France 2 qui s'est chargé de régler cette facture car c'est la chaîne qui était propriétaire du format et pas moi. Je n'étais que producteur exécutif et non le propriétaire de l'émission.

En disant que j'ai été condamné, que c'est la Cour des comptes qui l'a permis et ainsi de suite, vous rapprochez trop d'éléments et créez, légitimement d'ailleurs... Moi aussi, je serais ému si j'entendais tous ces mots, et je me dirais que c'est fou !

Mais ce qui serait fou, ce serait de parler – et j'espère que nous pourrons le faire – du prix des émissions, de ce qui est dépensé et des raisons pour lesquelles il y a ces animateurs-

producteurs. Vous avez posé cette question de nombreuses fois, mais je n'ai pas entendu beaucoup de réponses sur la nécessité, ou non, de ce métier. Vous ne m'avez pas interrogé sur ce point, mais puis-je y répondre ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cela viendra !

**M. Nagui Fam.** Ah ! Dommage !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** D'habitude, vous faites les questions et les réponses, mais dans cette commission d'enquête, les questions viennent du rapporteur et des députés.

**M. Nagui Fam.** D'habitude, j'ai les réponses sous les yeux !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous le voyez, je ne me fonde que sur des faits. J'ai cité le rapport de la Cour des comptes des années 1990, qui explique que France 2 « a consenti à Air Productions, la société de Nagui, une libéralité qui constituait pour elle un important manque à gagner ». Je répète que tout cela est vrai. Votre société a été condamnée en 1995 pour comportement déloyal et favoritisme.

**M. Nagui Fam.** France 2, pas moi !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous avez été condamné à payer une amende de 5,4 millions de francs. Tout cela peut être vérifié. Des articles en attestent. Ce travail a été sourcé.

**M. Nagui Fam.** C'est France 2 !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous pouvez le nier ou expliquer qu'en fait, nous n'avons pas très bien compris et qu'il existe une lecture des faits qui n'est pas forcément la même. Mais à la suite de ce scandale, Jean-Pierre Elkabbach, le prédécesseur, en quelque sorte, de Delphine Ernotte, avait démissionné, et je crois que Jean-Luc Delarue avait fait de même.

En prenant un peu de recul, quelles leçons tirez-vous de ce scandale des animateurs-producteurs, dont beaucoup de Français se souviennent encore ? Dans l'utilisation de l'argent public, dans les facturations que vous faites pour vos émissions sur le service public, quelles leçons avez-vous tirées de ce scandale et de cette condamnation ?

**M. Nagui Fam.** La première leçon, je le rappelle, c'est que c'est France 2 qui a été condamnée et pas nous. Nous sommes peut-être dans le jugement, je vous crois, mais en l'occurrence, c'est France 2 qui a commis cet impair et qui a réglé l'amende qui en a découlé.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vais préciser les choses, car peut-être n'avez-vous pas, sur cette question, tous les éléments. En soutien du rapporteur, j'indique que votre société de production et France 2 ont été toutes deux condamnées. En fait, le tribunal de commerce reprochait à France 2 de s'être tournée vers votre société sans aucune mise en concurrence parce que, comme vous l'avez dit, Channel 4 avait commencé à négocier l'acquisition des droits. Je le précise car je veux que les choses soient claires. Le rapporteur dit vrai : votre société et France 2 ont conjointement été condamnées.

**M. Nagui Fam.** C'est pire que cela. Thierry Cassuto, de la société « Tout va très vite » – la société Gédéon était également impliquée – est venu me proposer « N'oubliez pas votre brosse à dents » en me disant que j'étais l'animateur idéal pour l'émission. Avec mes équipes,

nous sommes tombés amoureux du concept. Nous allons donc conjointement le présenter à la chaîne, nos deux sociétés proposant de coproduire l'émission ensemble. Le projet avance, est accepté, puis est court-circuité par France 2, qui achète les droits, que n'avait pas cette autre société française. Ils s'en sont émus à juste titre ; à leur place, j'aurais eu la même réaction et regretté d'être ainsi court-circuité après avoir apporté un projet, une affaire. En revanche, le choix d'être le producteur exécutif de l'émission avait été fait avant cette décision.

Qu'apprendre de cette expérience ?

D'abord qu'après « Les Guignols de l'info », il faut avoir beaucoup d'humour et d'autodérision, car quel que soit le degré des blagues et quelle que soit la blessure qui en découle, la parodie était extrêmement récurrente.

Ensuite, que la réalité du terrain a parlé. Il y a eu la volonté de se séparer, entre France Télévisions et nous, car ce regard, cette suspicion devenaient invivables. Dès qu'il y avait un projet ou une nouvelle émission, il y avait une tension.

Comme par hasard, pratiquement la même semaine, TF1 m'a contacté et engagé. De là à dire qu'il y a eu, à l'époque, une intention, ou du moins un lobby de TF1 pour attaquer le service public et ses scores d'audience qui frisaient les 50 % et qui gênaient sa cible commerciale, je ferai comme beaucoup de personnes à ce micro et dirai que je ne sais pas, que je n'ai pas de preuve, que je dis ça comme ça... C'est un peu facile, mais j'ai beaucoup entendu cette phrase ici.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Merci pour votre réponse. Peut-être faut-il le rappeler : il peut y avoir un délit de parjure.

**M. Nagui Fam.** Je sais.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Il est important de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Dire que votre société n'a pas été condamnée, alors qu'elle l'a été, le président l'a rappelé, peut s'apparenter à un parjure. Encore une fois, il faut être très attentif à chaque réponse.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai pas payé un centime de cette amende !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Oui, mais votre société a été condamnée. Donc vous ne pouvez pas dire qu'elle ne l'a pas été. C'était la raison de ma question. Je le répète, j'essaie le plus possible de ne me référer qu'aux faits, qu'aux sources les plus vérifiables et les plus exactes.

Tirons un peu le fil et sortons de ces années-là pour en venir à aujourd'hui. Je constate que le scandale des animateurs-producteurs n'a pas eu d'impact sur une émission que j'apprécie beaucoup et dont vous êtes à l'origine, « Taratata », qui fait votre succès depuis les années 1990, puisqu'elle est toujours à l'antenne sur France Télévisions. Je pense que nous pouvons nous en réjouir, car c'est une belle émission, qui met en avant la chanson française. Je crois qu'elle est passée en 2015 d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel. Elle doit sa longévité, assez inédite, d'environ trente-trois ans, à n'en pas douter, à votre talent d'animateur et au succès du format.

Ma question porte sur votre omniprésence sur le service public, qui a été soulignée, pour ne pas dire dénoncée, par un certain nombre de vos collègues animateurs qui sont venus devant cette commission d'enquête. Vous avez animé et produit beaucoup d'émissions quotidiennes ou hebdomadaires : « N'oubliez pas les paroles » ; « La Bande originale » sur

France Inter ; « Chacun son tour » que, je crois, vous produisez ; « Tout le monde a son mot à dire » ; « Tout le monde veut prendre sa place » ; « Trouvez l'intrus », jeu diffusé de 2016 à 2022. Et il y a eu un certain nombre de *prime time* – un nombre très élevé même. Parmi eux : « Les Bravos d'or », en 2025 ; les « Tout le monde joue », depuis 2015 ; « Le Club des invincibles », depuis 2021 ; « Votre vie en jeuX », depuis 2023 ; « 100 % France », en 2023 ; « Qui restera dans la lumière ? », en 2025.

En définitive, je pense que vous êtes l'animateur-producteur le mieux servi du service public. Comment l'expliquez-vous ? Pourquoi, selon vous, alors que l'audiovisuel public emploie des milliers de salariés, ses dirigeants et Delphine Ernotte ne répartissent-ils pas davantage ces créneaux très importants entre plusieurs animateurs ?

**M. Nagui Fam.** Ai-je un peu de temps ? Car cela va être long : nous venons de survoler très rapidement vingt-six années.

Je l'ai dit tout à l'heure, de 2001 à 2006 : rien ! Sauf peut-être envisager le dépôt de bilan. L'omniprésence depuis 1993, j'en aurais peut-être rêvé, mais ce n'est pas du tout la réalité.

La réalité du terrain, je l'ai également dit, veut que quand une émission marche, on vous en commande plus. On vous écoute aussi certainement un peu plus quand vous arrivez avec une nouvelle idée. Vous êtes dans l'air du temps, vous êtes *bankable* ; le public que vous réunissez, que vous rassemblez, a une certaine empathie pour vous, en tout cas un rapport s'est installé entre le public et vous.

Sur la progression des émissions, prenons l'exemple de « Pop Show », qui date d'il y a une dizaine d'années et que Stéphane Sitbon Gomez et Delphine Ernotte m'avaient proposé de présenter. En 2015-2016, nous avons fait 2,5 millions de téléspectateurs.

À cet égard, ce qui fait qu'une émission est recommandée, c'est évidemment son taux d'audience, sa qualité, mais surtout ses résultats sur cibles, comme on dit : obtenons-nous un rajeunissement du public ? Les cibles commerciales sont-elles atteintes ? Je ne suis pas sûr que cela passionne tout le monde, mais en 2015-2016, les deux « Pop Show » ont réuni 2,6 millions de personnes et obtenu 12 % sur les 4 ans et plus et 13 % sur la cible commerciale. En 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, il n'y a eu aucun « Pop Show », monsieur le rapporteur. Quant à l'émission de la saison 2019-2020, elle a fait 2 millions de téléspectateurs. Il y a alors une personne, que vous avez accueillie ici – Takis Candilis – qui m'a dit que nous n'allions pas continuer et qui a arrêté l'émission. Je sais que beaucoup de questions ont été posées sur la manière dont le chiffre d'affaires et les volumes avaient augmenté en sa présence : c'est plutôt l'inverse, les émissions étaient arrêtées.

Vous avez évoqué « Taratata ». Je vous remercie pour vos compliments sur cette émission qui a la chance de rayonner à l'international et pas uniquement en France. Elle a néanmoins été arrêtée en 1997. Elle est revenue sur la TNT (télévision numérique terrestre) et France 4 en 2006, avant d'être de nouveau arrêtée en 2013. Vente-privée.com l'a alors balancée sur ses réseaux sociaux et les patrons de France Télévisions de l'époque m'en ont voulu. Il est en effet important de savoir à qui appartiennent les formats, les émissions qu'on présente. En l'occurrence, « Taratata » est une idée dont nous sommes propriétaires. Ainsi, dès l'instant où la chaîne nous a dit que nous arrêtions, en 2013, nous sommes allés proposer l'émission sur les réseaux sociaux.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Peut-être pouvons-nous en venir à la question du rapporteur sur la situation actuelle ?

**M. Nagui Fam.** Je réponds sur l'omniprésence. C'est pour cela que j'ai demandé si j'avais du temps.

Il y a des hauts et il y a des bas. En 2013, « Taratata » s'est arrêtée, mais a continué de vivre sur le web. Nous sommes revenus en 2015 ; la première décision de Delphine Ernotte fut de me demander de la faire directement en *prime time* et non plus en deuxième partie de soirée.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous allons entrer dans le détail. La question était simple : pourquoi une omniprésence ? Vous expliquez très bien qu'il y a des hauts et des bas.

**M. Nagui Fam.** C'est l'audience ! Dès l'instant où une émission fonctionne, et ça a été le cas de « Taratata », qui a fait 5 millions de téléspectateurs et 21 % de part de marché, on m'a immédiatement demandé si je pouvais en faire d'autres. C'est d'ailleurs là où les chiffres d'affaires peuvent augmenter car les résultats sont bons.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je vous remercie pour votre réponse.

Sur les raisons de votre omniprésence, j'ai lu un article, daté du 25 avril 2023, dans lequel un ancien dirigeant d'un groupe de médias, s'exprimant sous couvert d'anonymat, expliquait : « *Vous n'imaginez pas les bras de fer que Nagui engage derrière les sourires. C'est un personnage assez terrifiant. Il est multimillionnaire grâce au service public, et le problème est là.* »

Vous expliquez que des audiences justifient votre omniprésence. Je me suis intéressé à celles de vos *prime times* les plus récents, en l'occurrence depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, en 2015. Pour ceux qui nous écoutent et qui ne le savent pas, les *prime times*, ce sont les créneaux les plus disputés : ceux qui se situent à la suite du journal de 20 heures et qui bénéficient d'une audience importante. Voici quelques exemples. En 2018, « Tout le monde joue avec le football » a réuni 4,8 % des téléspectateurs. La même année, France Télévisions vous a commandé « Seul contre tous », qui a plafonné à 5,5 % de part d'audience. En 2019, « Tout le monde joue au vétérinaire » et « Tout le monde joue avec le brevet » n'ont pas dépassé les 10 % d'audience. En 2020, « Pop Show » – qui a donc moins d'une dizaine d'années – a plafonné à 7,5 % d'audience. En 2022, l'émission « The Artist » est un échec d'audience, si bien que la direction de France Télévisions décide de la déplacer en deuxième partie de soirée. En 2023, « Votre vie en jeuX » échoue aussi sous le palier des 10 % d'audience.

Généralement, dans le privé, quand on donne sa chance à un animateur ou à un producteur, mais qu'il n'arrive pas, après un nombre limité d'émissions, à réunir l'audience demandée, on change de fournisseur, on ouvre à la concurrence. Comment expliquez-vous que depuis l'arrivée de Delphine Ernotte, en 2015, sur un temps, je vous l'accorde, assez resserré, on vous fasse confiance chaque année pour animer des *prime time* assez lucratifs alors que, bien souvent, dans plus de 80 % des cas, ils n'atteignent pas une audience convenable pour ce type de créneau, c'est-à-dire de 7 ou 8 % ?

**M. Nagui Fam.** C'est totalement faux.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce sont des chiffres avérés.

**M. Nagui Fam.** Je vais vous en donner d'autres. « Tout le monde joue avec l'histoire » : 3,5 millions de téléspectateurs. « Tout le monde joue avec le cerveau » : 4 millions. « Tout le monde joue avec la France » : 2,5 millions. « Tout le monde joue avec le code de la route » : 3 millions.

Au fur et à mesure, ces *prime times* sont des succès d'audience. La première année, on vous en commande deux. Les deux font 4 millions de téléspectateurs. On me demande donc si je peux en faire cinq. Nous en faisons cinq. À un moment, peut-être qu'on tire un peu trop sur l'élastique... Vous avez raison, l'émission sur le foot n'a réuni qu'un million de personnes, ce qui est assez paradoxal, car nous pensions avoir un bon sujet *mainstream*. À cause de cela, Takis Candilis a décidé de réduire le nombre des *prime times*, passant de cinq à trois. « Tout le monde joue au vétérinaire » n'a fait que 1,5 million de téléspectateurs mais, juste après, « Tout le monde joue au docteur » en a réuni 3 millions. C'est le yo-yo de l'audience.

Avec France Télévisions, nous nous sommes alors dit que ce n'était peut-être pas seulement le format, la mécanique ou un rejet de la manière dont l'émission était incarnée qui étaient en cause, mais les sujets abordés. Nous avons donc mis de côté le vétérinaire et avons ressorti « Tout le monde joue avec l'histoire ». Résultat : 3 millions de téléspectateurs. Pareil pour « Tout le monde joue avec la France ». Puis un dernier numéro a été fatal : « Tout le monde joue avec la cuisine » a fait 1,9 million et là, on m'a dit que nous arrêtions.

C'est simple et cela répond à toutes vos questions depuis le début : une émission fonctionne, on vous la commande et recommande ; on en demande plus. C'est le cas de n'importe quel *prime time*, de n'importe quelle case, de n'importe quel producteur ou animateur. Et quand une émission ne fonctionne pas, on l'arrête.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cela signifie que vos discussions avec France Télévisions au sujet de vos deux émissions phares, « N'oubliez pas les paroles » et « Tout le monde veut prendre sa place », ont lieu en parallèle de celles sur les *primes* ?

**M. Nagui Fam.** Absolument. Chaque émission a ses contrats et ses conditions.

J'aimerais aussi vous expliquer le métier de producteur.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous allons y venir.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai pas de chance ! Cela fait deux fois que j'essaie de le caser, mais c'est vous qui décidez.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Pardon, mais c'est la règle du jeu. Ce sont les parlementaires qui posent les questions.

**M. Nagui Fam.** Je respecte !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Merci, monsieur Fam, pour vos réponses.

Si je vous interroge sur cette omniprésence, notamment en *prime time*, c'est parce que nous avons entendu hier M. Patrick Sébastien, ou encore M. Takis Candilis. Vous le savez, l'objet de cette commission est d'enquêter sur d'éventuels délits de favoritisme et d'éventuels conflits d'intérêts entre des sociétés de production et d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public.

Le parcours de M. Candilis interroge. Il a été recruté par France Télévisions en février 2018 en tant que numéro 2. Il venait directement de Banijay, société dont vous êtes co-actionnaire. Et pendant ces années-là, le nombre de *prime times* qui vous ont été accordés a augmenté. Je vais reprendre ce qu'a dit Patrick Sébastien, hier, sous serment : « J'avais seize *primes* le samedi » – huit « Les Années bonheur » et huit « Le Plus grand cabaret du monde » – « et dès que M. Takis Candilis est arrivé » – de Banijay, entreprise dont vous êtes co-actionnaire, pour devenir numéro 2 de France Télévisions – « je n'en ai plus eu que dix, puis sept, puis zéro. Et entre-temps, Nagui, le samedi, en avait trois, il en a eu sept, puis onze. »

Vous voyez qu'il y a une suspicion de favoritisme, une suspicion grave. Nous sommes au cœur de cette commission d'enquête et je vous redemande comment vous avez négocié cette augmentation du nombre de *prime times* avec France Télévisions. Y a-t-il eu un favoritisme de la part d'un ancien dirigeant d'une société dont vous êtes co-actionnaire qui vous aurait permis d'augmenter significativement le nombre de cases de divertissement et de *prime times* dont vous bénéficiiez sur France Télévisions ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous laisse le temps qu'il faut pour répondre à cette question très importante, monsieur Fam.

**M. Nagui Fam.** C'est gentil.

Aucun favoritisme ! Je viens de donner trois exemples d'émissions arrêtées par Takis Candilis. Mes *prime times* n'ont pas augmenté parce que tel ou tel dirigeant était là, mais parce qu'il y avait de bonnes audiences, notamment sur les cibles les plus jeunes, et, pardon, parce que les audiences étaient meilleures que celles de certaines personnes dont on réduisait le nombre d'émissions au fur et à mesure.

Les audiences de Patrick Sébastien étaient peut-être globalement bonnes ; je n'ai pas à en parler. En revanche, ce qui est sûr, c'est que sur la cible des moins de 50 ans, le rajeunissement et les fameuses cibles commerciales, nous faisons trois ou quatre fois mieux que ses émissions.

Et ce qui est formidable, monsieur le rapporteur, c'est que les *prime times* de Patrick Sébastien avaient lieu le samedi soir. Or tous les *prime times* dont on parle me concernant sont le mardi soir. Il n'y a donc aucun système de vases communicants. Mes *prime times* ont lieu le mardi – auparavant une case de fiction devenue une case de divertissement. Cela n'a rien à voir.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce que vous dites est important, car cela signifie que ce n'est pas vous qui avez remplacé les émissions de Patrick Sébastien le samedi soir.

**M. Nagui Fam.** Il y a dû y avoir quatre ou cinq samedis dans l'année ; je n'en sais rien.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Mais vous n'étiez pas sur le même créneau.

**M. Nagui Fam.** Les émissions dont on parle me concernant, soit cinq à sept *prime times* dans l'année, ont eu lieu le mardi soir.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Si je vous pose cette question, monsieur Nagui Fam, c'est parce que je me réfère à une enquête de *Mediapart* publiée le 17 juillet 2020 et intitulée « Nagui, l'homme qui valait 100 millions d'euros (d'argent public) ». La même année, la CGC (confédération générale des cadres) a déposé une plainte contre vous au pénal. Et le 6 novembre 2020, une députée macroniste a réclamé l'ouverture d'une commission

d'enquête au sujet de vos contrats. Dans une interview au *Nouvel Obs*, le 9 février 2021, elle parlait de « *clauses exorbitantes du droit commun et dérogatoires par rapport aux usages professionnels* », ajoutant que « *la commande porte sur certaines émissions dont le concept n'est pas précisé, alors que le montant financé, lui, est bien garanti.* »

Vous nous expliquez que si le service public vous fait confiance, c'est parce que vos émissions ont une très forte audience. Or « Pop Show » a fait 7,5 % de part d'audience ; « The Artist » a été déplacé en deuxième partie de soirée, de l'aveu même de la direction de France Télévisions en raison d'un échec d'audience ; « Votre vie en jeuX » est sous les 10 % ; « Tout le monde joue avec le brevet » et « Tout le monde joue au vétérinaire » aussi.

Que répondez-vous à cette ancienne députée macroniste, qui n'est donc pas de mon bord, et qui explique que la commande passée avec le service public a lieu alors que le concept de vos émissions n'est pas précisé, contrairement au montant financier qui, lui, est garanti ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une sorte de favoritisme ? Quelle que soit l'idée, quelle que soit l'audience, on vous accorde – le « on » désigne la direction de France Télévisions et Delphine Ernotte – une sorte de blanc-seing, de chèque en blanc pour faire vos émissions.

**M. Nagui Fam.** Le choix des mots, monsieur le rapporteur, est formidable...

Non, absolument pas : chaque fois qu'une émission est proposée, il y a un concept, un *pitch*. Peut-être que tout n'est pas détaillé, mais vous imaginez bien que si on me demande de faire quatre « Intervilles », la chaîne ne ressentira pas le besoin de préciser dans le contrat ce qui va se passer exactement dans cette émission puisque tout le monde comprend ce que cela veut dire. Idem pour un *prime time* de « Taratata » ou pour une émission spéciale de « N'oubliez pas les paroles ».

Il n'y a aucun chèque en blanc. Il y a surtout des valeurs qui sont données par le service public à différentes cases. Je pense que tous les *prime times* sont globalement logés à la même enseigne, même s'il y a peut-être un delta de quelques pour cent, je n'en sais rien – je ne connais pas les contrats. Peut-être y a-t-il une différence entre les *prime times* en direct et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui se tiennent à Paris et ceux qui ont lieu en province, entre ceux qui correspondent à un concept régulier, quotidien et des nouveautés. Les *prime times* de « N'oubliez pas les paroles » – vous devez avoir l'information sur la *data room* – sont les moins chers du service public parce qu'ils sont issus d'une émission quotidienne et que leur valorisation ne nécessite pas la création d'une équipe. Ils sont, je pense, moitié moins chers que n'importe quel autre *prime time*.

Vous me demandez pourquoi on nous écoute tant et on nous propose des émissions. C'est que la case stratégique n'est pas tant les *prime times* que « N'oubliez pas les paroles », qui est la locomotive pour « Le 20 heures ». Il s'agit de rassembler les publics, d'obtenir le plus de pub possible avant l'interdiction d'en diffuser pendant la soirée, et d'affronter la concurrence de fictions, de journaux, de *talks*, de directs, alors que, pour notre part, nous sommes enregistrés. Le nerf de la guerre, à mes yeux – peut-être parce que je suis en *access prime time*...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Précisons que l'*access prime time* est le créneau situé avant « Le 20 heures ».

**M. Nagui Fam.** Si on l'interprète largement, c'est le créneau de dix-huit à vingt heures ; si on l'interprète plus strictement, c'est effectivement juste avant « Le 20 heures ». La question est de savoir combien de personnes nous amenons à la messe du « 20 heures ». Pour

l'anecdote, je reçois souvent des textos de présentateurs du « 20 heures » qui me remercient pour les audiences, car cela constitue un point de départ pour ce journal. Au début, « N'oubliez pas les paroles » était uniquement hebdomadaire, le samedi.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Une question portera spécifiquement sur ce point.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai pu accéder à un certain nombre de documents que France Télévisions a bien voulu me transmettre concernant « N'oubliez pas les paroles ». J'ai constaté que vos contrats relatifs à cette émission, sur trois ans, ont été renouvelés en 2021 et en 2024 sans qu'il y ait eu le moindre appel d'offres. Comment expliquez-vous être mieux traité, probablement, que d'autres animateurs-producteurs sur cette case ? Vous affirmez pourtant que vous êtes mis sur le même plan que vos concurrents animateurs et producteurs et qu'il n'y a pas de favoritisme de la part de la direction de France Télévisions.

En examinant les documents de France Télévisions, j'ai été surpris de constater que vous faisiez partie des rares à bénéficier de contrats pluriannuels. C'était l'objet d'une des questions que j'ai posées à la directrice du divertissement de France Télévisions, qui a dit, au début, oui, puis non, puis qui a fini par expliquer qu'il y avait bien des contrats pluriannuels. J'ai vu que France Télévisions s'engageait avec vous pour près de 1 665 émissions sans possibilité de revenir sur sa décision si les conditions venaient à changer. France Télévisions ne peut donc pas revenir, si j'ai bien compris, sur le prix, ni sur la clause d'audience que vous avez signée avec eux pour une durée de trois ans. À l'heure où Delphine Ernotte cherche 180 millions d'euros d'économies, n'avez-vous pas l'impression que vos contrats sont une entrave à ces optimisations nécessaires du service public ?

**M. Nagui Fam.** J'ai été très heureux de rejoindre Stéphane Courbit et Banijay car la véritable course n'est pas à l'antenne ou à l'audience, mais dans les catalogues, les contrats, les idées, dans ce qui fonctionne ou pas. En l'occurrence, lorsqu'une émission marche à l'étranger, que nous voyons poindre une idée, un concept ou, à tout le moins, une tendance – qu'il s'agisse de jeux de potaches, d'étudiants, ou, comme c'était le cas en 2007-2008, du karaoké. Deux émissions aux États-Unis rencontraient un énorme succès : « Singing Bee » et « Don't Forget the Lyrics » – c'est-à-dire « N'oubliez pas les paroles ». La première figurait sur le catalogue d'Endemol, qui n'était pas encore devenu Banijay, tandis que la seconde était – j'emploie des guillemets – « libre de tous droits ». J'ai obtenu la possibilité d'avoir l'option. Il faut rappeler à cet égard que, pour avoir une option, un producteur doit avoir la capacité financière de déboursier 150 000 ou 200 000 dollars. Cela lui donnera, pendant trois mois, le droit d'aller de chaîne en chaîne pour proposer à chacune de produire le programme et le mettre à l'antenne.

À l'époque, Endemol était très lié à TF1 et un peu aussi à M6, mais pas beaucoup au service public. Lorsque j'ai proposé ce format à Patrice Duhamel et à Patrick de Carolis, ils y ont vu une manière, en le diffusant hebdomadairement, de tâter un peu le terrain, de proposer une nouvelle manière de jouer grâce à un karaoké. Ils m'ont dit : « Nous allons faire un test, nous allons partir sur deux mois le samedi. » C'était conçu comme une espèce de pilote en direct. Et, en effet, il n'y a pas eu d'appel d'offres. Ils pouvaient profiter de ce format, qui cartonnait à l'étranger. Nous sommes en décembre 2008. C'est immédiatement un succès : nous sommes à plus de 15 % de parts de marché et à plus de 2 millions de téléspectateurs. Cela dure comme cela pendant plusieurs mois avec une diffusion uniquement le samedi. Il n'y a pas eu d'appel d'offres : nous nous sommes installés, j'ai presque envie de dire en catimini, dans une case du samedi.

Or une chaîne compare les audiences de la semaine et celles du week-end. En l'occurrence, France 2 constate que les chiffres de la semaine ne sont pas très bons, notamment au moment des écrans publicitaires, tandis que « N'oubliez pas les paroles » est demandée par les annonceurs, a des parrains, des écrans de publicité remplis et amène du monde au journal de 20 heures. La question qui s'est posée a donc été de savoir si ce jeu pourrait passer quotidiennement. Peut-être l'avez-vous déjà lu dans la presse : j'ai dit ne jamais croire à « N'oubliez pas les paroles » en quotidienne – c'est vous dire si j'ai du nez ! J'étais tellement inquiet de la voir passer en quotidienne que j'ai demandé à Patrick Sabatier de présenter l'émission pendant l'été 2008.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Quelles sont les audiences aujourd'hui ?

**M. Nagui Fam.** Attendez, monsieur le président, je ne voudrais pas que nous fassions un saut de dix-huit ans ! Lorsque vous avez un budget pour faire une émission, des lignes sont attribuées à différents postes, parmi lesquelles la lumière, les caméras, mais aussi les animateurs. Nous avons donc demandé à Patrick Sabatier de venir sur la chaîne alors qu'il n'était pas vraiment dans les clous et sur la ligne que le budget nous donnait. Mais, pour lui, c'était : soit j'ai tant et je viens, soit je ne viens pas. C'était à nous d'assumer ou de prendre le risque en nous disant que, si ça marchait en quotidienne, on pourrait peut-être conserver ensuite ce rythme de diffusion.

À cet égard, monsieur Alloncle, je suis d'accord avec vous, le fait de passer d'une émission hebdomadaire à une émission quotidienne représente en effet un véritable intérêt commercial pour une société : il n'est pas compliqué de comprendre que l'on peut ainsi multiplier par cinq son volume et son chiffre d'affaires – si ce n'est que, du fait de la négociation, ce n'est pas le même prix. L'émission a fonctionné très bien pendant l'été 2008 mais la direction a décidé de faire venir Julien Courbet de TF1, qui a occupé l'*access prime time* de septembre 2008 à février 2009. Pardon pour Julien, mais l'audience est alors tombée à 7 ou 8 %. Et donc, à nouveau, Patrice Duhamel m'a dit : « il faut revenir à l'antenne en quotidienne, c'est urgent pour la régie publicité ». Je m'étais pris le chou avec Patrick Sabatier, qui ne voulait plus présenter cette émission, donc je m'y suis mis.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous avons bien compris que c'était une question d'audience.

**M. Nagui Fam.** Vous me dites que j'occupe l'antenne : je vous explique pourquoi. Après avoir remplacé Julien Courbet en quotidienne, nous avons réalisé de bons scores d'audiences. Quelques rentrées après, Sophia Aram est venue présenter un talk-show sur France 2 et là, c'est à nouveau la catastrophe industrielle. On nous a donc demandé de revenir en nous disant : on va trouver un autre *access prime time*, venez occuper l'antenne pendant deux ou trois mois. C'est ce que nous avons fait. Puis, à nouveau, M. Patino nous a arrêtés pour mettre Laurent Ruquier. Celui-ci est revenu pendant deux mois et l'audience est tombée à 5 ou 6 %. Thierry Thuillier, que vous avez reçu – et je regrette que vous n'ayez pas posé la question...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous avons compris la réponse, merci, monsieur Fam.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Notre but, depuis le début des auditions, est d'essayer d'avoir les réponses les plus efficaces possible de façon à poser des questions sur des thèmes très variés. Si je vous ai posé cette question, c'est aussi parce que vous avez signé une

lettre d'engagement contractuel en vue de votre contrat de 2017 à 2020, qui a été allègrement débattu. J'ai trouvé, dans cette lettre, une clause très inhabituelle, pour ne pas dire étrange, mise par France Télévisions. Je la cite : « Enfin, nous vous confirmons notre engagement de faire nos meilleurs efforts afin de coproduire ou préacheter à Air Productions » – qui est votre société, Nagui – « ou l'une quelconque de ses filiales, les droits d'exploitation de fictions et de documentaires diffusés en *prime time* ». Par cette clause, France Télévisions s'engage donc à favoriser votre société personnelle et à engager ses « meilleurs efforts » afin d'acheter, autant que possible, les futurs programmes de fiction et documentaires que vous produirez, alors même qu'ils vous font confiance sur des thèmes et des émissions de divertissement. Autrement dit, ils vous font confiance non pas parce que vous présentez le meilleur rapport qualité-prix mais simplement parce que ces programmes sont produits par vous.

Je vous pose cette question car nous avons parlé du délit de favoritisme, de la condamnation de votre société en 1995 pour favoritisme et des soupçons que Patrick Sébastien, hier, a exprimés sous serment devant la commission d'enquête quant au favoritisme dont aurait fait preuve Takis Candilis, numéro 2 de France Télévisions, qui venait de la société de production Banijay, dont vous êtes coactionnaire, ce qui aurait conduit à l'augmentation du nombre des *prime times* dont vous avez bénéficié. Je retrouve dans la lettre d'intention que vous avez signée avec France Télévisions une clause qui peut s'apparenter, à l'évidence, à du favoritisme. Encore une fois, avez-vous l'impression d'être traité de la même manière que vos concurrents ou Delphine Ernotte et France Télévisions vous favorisent-elles, comme le service public vous a favorisé à l'époque dans le cadre de ce scandale des animateurs-producteurs ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** J'ai demandé à M. Fam des réponses courtes – je lui ai même coupé le micro, ce qui n'est pas très poli. Aussi, je vous prie, monsieur le rapporteur, de poser des questions courtes. Si vous voulez des réponses courtes, il faut poser des questions un peu plus courtes.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je pose les questions que je veux, monsieur le président.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Bien sûr mais, dans ces conditions, je préside comme je veux et je laisse à M. Fam le temps qu'il souhaite pour répondre.

**M. Nagui Fam.** J'aime l'ironie, je vous rassure, et je l'ai bien captée. Je voudrais mener à son terme la démonstration que j'ai commencée tout à l'heure. Thierry Thuillier, que vous avez reçu, et qui était directeur des programmes, m'a demandé de revenir à l'antenne pour « éteindre l'incendie » – il n'y a pas d'autre terme – des audiences de Laurent Ruquier. Cela devait durer deux mois, le temps de faire des pilotes et de me remplacer. Mais, il a fait, je tiens à le souligner, amende honorable, face caméra, dans un magazine média de Canal + en disant : « je me suis trompé, je n'aurais pas dû arrêter ce jeu, je vais le laisser à l'antenne ». Depuis, le jeu est resté à l'antenne. C'était donc bien avant Delphine Ernotte ou Stéphane Sitbon, qui ont ensuite « profité » – j'emploie des guillemets – de la présence de « Noubliez pas les paroles » en *access prime time*. Cette émission était encore leader hier et avant-hier – cela dépend de l'actualité, des arches narratives de TF1, mais, en tout cas, nous sommes leaders en individus et nous amenons beaucoup de monde au journal de 20 heures. C'est la raison pour laquelle ce jeu est présent tous les jours

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** La question était de savoir pourquoi une telle clause figure dans vos contrats. Pouvez-vous nous expliquer cette clause ?

**M. Nagui Fam.** Je finissais de répondre à une question antérieure, pardon.

La clause en question venait d'une espèce de paranoïa de ma part – il n'y a pas d'autre mot – car, à chaque fois que je proposais une fiction, un documentaire, on m'opposait une fin de non-recevoir en me disant : vous êtes déjà en *access prime time*, vous avez déjà des *prime times*, nous n'allons pas vous commander en plus des fictions. Lorsque nous nous sommes parlé, j'ai demandé s'il serait possible de ne pas avoir cette espèce de porte fermée sur la fiction et de pouvoir proposer ce type de programmes. La phrase « nous ferons nos meilleurs efforts pour écouter vos projets » n'est ni une commande ferme, ni un concept précis ; cela revient simplement à dire : rassurez-vous, vous n'êtes pas exclu de la possibilité de produire. La meilleure preuve en est que les fictions que j'avais proposées n'ont pas été prises par France 2 mais par TF1, et ont été vues à chaque fois par 5 millions de téléspectateurs. Ensuite, nous avons eu une série reconduite pour deux années sur France 2, mais rien de plus.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Fam, vous détournez la clause et mes propos. France Télévisions n'a pas signé une clause avec vous disant qu'ils feront leurs meilleurs efforts pour « vous écouter » : ce n'est pas ce qui est écrit. Je vous relis la clause figurant dans votre contrat, qui est totalement inhabituelle et exceptionnelle, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs auprès de vos concurrents : « Enfin, nous vous confirmons notre engagement de faire nos meilleurs efforts afin de coproduire ou préacheter à Air Productions ou l'une quelconque de ses filiales, les droits d'exploitation de fictions et de documentaires diffusés en *prime time*. » C'est une forme de favoritisme avéré...

**M. Nagui Fam.** Non !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ...qui est inscrite dans vos contrats, au mépris, d'une certaine façon, des règles de passation des marchés publics.

Ce qui m'a conduit aussi à m'interroger, c'est le calendrier de signature de ces contrats. Cette lettre d'engagement a été envoyée par France Télévisions et signée en date du 24 mai 2017. Or je lis, dans la réponse du ministère de la culture à la députée macroniste Frédérique Dumas, que le conseil d'administration n'a pris acte de ce contrat que lors de sa réunion du 19 octobre 2017, soit plusieurs mois après mais aussi postérieurement à la diffusion de la première émission de votre saison, à l'été 2017. Trouvez-vous normale une telle clause de favoritisme ? Vous paraît-il également normal que le conseil d'administration valide vos contrats de 100 millions d'euros – un montant énorme – sur trois ans alors que vos émissions ont déjà démarré et que vous avez fait les choses un peu dans le désordre ? À nouveau, n'y a-t-il pas une sorte de favoritisme de la direction de France Télévisions concernant vos émissions dans les contrats que vous signez avec eux ?

**M. Nagui Fam.** Ma réponse sera non pour la bonne et simple raison que ce n'est pas à moi de présenter ces contrats dans le processus interne que vous évoquez. Je vous le redis : la première fiction et le premier documentaire que j'ai produits, au cours de ces années-là, sont passés sur TF1. À chaque fois que j'ai proposé ces fictions et ces documentaires à France Télévisions, ils n'ont pas été pris. Au vu des succès de la fiction sur les autres chaînes, j'ai pu en produire sur France 2 avec une sorte de crédibilité – j'avais peut-être l'image de quelqu'un qui n'était pas capable de les produire.

Je voudrais revenir sur les contrats pluriannuels, que vous avez évoqués. Vos propos sous-entendent que, quoi qu'il arrive, des centaines de millions seront là pendant des années et des années...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'est la clause !

**M. Nagui Fam.** Non, ce n'est pas la clause : nous pouvons être immédiatement arrêtés dès l'instant où nous ne répondons pas aux attentes en matière de résultats. Il n'y a pas de dédit, de parachute doré. Vous avez été tous les deux entrepreneurs : vous savez très bien que, lorsque des contrats sont passés sur plusieurs années avec une boîte et que les choses sont amenées à s'arrêter, des conditions de dédit ou d'amortissement sont prévues. Ce n'est pas le cas dans les contrats pluriannuels que vous évoquez. Le contrat pluriannuel offre une seule garantie : la chaîne est assurée que vous n'allez pas vendre l'émission ailleurs, que vous allez maintenir le prix de l'émission quels que soient le coût de la vie, la hausse des salaires, les conditions, les événements extérieurs, les problèmes sociaux, et tout ce qu'il faut gérer humainement – démissions, licenciements. Surtout, il y a toujours ce côté : « nous, tout ce qu'on vous demande, c'est la qualité du programme et l'audience ».

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Peut-on penser que le fait que vous ayez deux émissions essentielles pour France 2 en matière de recettes publicitaires – compte tenu de vos audiences très élevées – vous a permis de bénéficier de l'insertion dans votre contrat de cette clause ? Pour le service public audiovisuel et France 2, vous êtes en effet une figure importante – l'une de vos émissions rapporterait, je crois, près de 20 % des recettes publicitaires de la chaîne. Il faut bien, en effet, que cette clause qui est rare – quasiment unique – dans le service public s'explique d'une manière ou d'une autre. Je ne parle pas de favoritisme.

**M. Nagui Fam.** Je ne connais pas les contrats de mes camarades.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Comment expliquez-vous cette clause, quasiment unique ? Ma supposition est-elle erronée ?

**M. Nagui Fam.** Je n'irai pas jusque-là. Je dis simplement que, dans le cadre d'une négociation ou d'une renégociation, en situation de mercato – appelons un chat un chat –, des choses sont demandées. Je vous assure que j'en ai demandé beaucoup plus que ce que j'ai obtenu, mais c'est mon boulot, car je n'oublie pas les années de vaches maigres et les risques de dépôt de bilan que nous avons pu connaître. On ne sait jamais, en effet, y compris aujourd'hui, de quoi le lendemain sera fait. Dans le cadre de ces négociations ou renégociations, j'ai regretté de ne pas pouvoir produire de fiction ou proposer des documentaires – nous en avons déjà écrit et développé, et nous continuons de le faire. Au terme de cette discussion arrive cette phrase mais – c'est la réalité du terrain – il n'y a eu aucune commande de séries en batterie pendant les dix années dont vous parlez.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai eu accès à plusieurs clauses dans vos contrats passés avec France Télévisions. Je cite le rapport d'audit relatif à l'émission « Chacun son tour » pour laquelle vous assurez une partie de la coproduction : « Nous n'avons pas eu accès aux fiches de paie et contrats de travail de Nagui pour son rôle de producteur délégué ainsi que son rôle de producteur exécutif. » Pourtant, la clause d'audit, qui est signée, prévoit que vous vous engagez à transmettre aux auditeurs tous les documents qui pourraient être utilisés dans le cadre de cet audit. Celui-ci sert aussi à France Télévisions à comparer les marges et les rémunérations entre producteurs et animateurs. Non seulement vous n'avez pas respecté cette clause d'audit mais vous avez peut-être aussi fait obstruction au travail des auditeurs. Ces derniers soulignent, je les cite, « *des délais très longs de transmission par nos interlocuteurs des pièces justificatives demandées* ». J'ai interrogé les dirigeants de Banijay sur les raisons de telles entraves. Je leur ai également demandé pourquoi ils n'avaient pas fait preuve de transparence, notamment sur votre rémunération, dans le cadre de cette clause d'audit.

**M. Nagui Fam.** Aucune entrave. Il y a une totale transparence puisque non seulement l'audit a été mené mais il a été conduit une autre fois. Vous aviez précédemment évoqué des pourcentages de marge totalement dingues – vous n'en parlez pas aujourd'hui, ce qui s'explique peut-être par le fait que vous avez entendu les réponses apportées par les dirigeants de Banijay lors de leur audition.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Un peu plus de 40 %.

**M. Nagui Fam.** Plus souvent, pour gagner du temps, vous avez dit 50 %. Si vous vous référez au bas de la page 8 de cet audit, qui se trouve dans votre *data room*, vous pouvez lire : « total marges après frais généraux-frais fixes : 10,3 % ». Je me pose simplement la question : pourquoi lire le début en disant : dans une première étape, hors frais fixes, frais de gestion, dotations, primes, hors tout, on arrive à 33 % ? Après, le document énumère les dépenses, page 8, article 5, pour arriver à une marge de 10,3 %. Je suis prestataire concernant cette émission : je n'en suis pas le producteur. Je suis producteur exécutif. C'est Endemol qui produit cette émission. Sur les devis, des noms ont été accolés – ceux de Jean-Louis et moi – pour préciser qui faisait quoi, mais ce ne sont pas nos salaires : ce sont des sommes perçues par nos sociétés de production. Banijay vous avait répondu en vous disant que ces sommes, que vous avez annoncées comme étant des salaires, vont à la société et ne sont pas des rémunérations, ni pour Jean-Louis ni pour moi – nous aurions bien aimé que ce soit le cas, croyez-moi. Nous n'avons pas présenté de fiches de paie concernant cette émission car nous n'en avons pas, tout simplement. Il n'y a rien à présenter.

Je pensais que l'audition de Banijay vous avait donné une photographie de la manière dont nous fonctionnons. Nous portons des projets, des formats, nous les produisons ; puis nous travaillons ensemble sur l'exécution, sur ces formats. Nous avons aussi été coproducteurs de « MasterChef », toujours en production exécutive. J'irai même plus loin – même si je crains que ce soit mal interprété : si nous avons besoin d'un directeur de production, d'un rédacteur en CDI dans l'une des sociétés, nous passons un coup de fil en disant : « j'ai besoin d'untel, peux-tu nous l'« envoyer », soit pour des études, soit pour travailler pendant une période où tu n'en as pas besoin ? » C'est la force de Banijay. Ce qui m'intéresse aussi, c'est d'écouter ce qui se passe sur « Fort Boyard », « Star Ac », etc. J'ai ce salaire de Banijay pour travailler pour plusieurs chaînes et pas uniquement pour le service public.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Monsieur Fam, je me réfère aux documents transmis par France Télévisions.

**M. Nagui Fam.** Moi aussi.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Tout ce que je cite depuis le début est parfaitement sourcé et figure dans les rapports d'audit. Celui de l'émission « Chacun son tour », que vous coproduisez, s'est penché sur la rémunération que vous facturez à France Télévisions et à l'écart par rapport à la rémunération réelle que vous percevez *in fine* – j'ai d'ailleurs posé une question à ce sujet aux dirigeants de Banijay. Le devis prévoit une rémunération totale de 170 000 euros pour vous ainsi que pour M. Blot, qui représente Endemol. Or, après analyse des comptes, les auditeurs remarquent que M. Blot et vous-même avez été rémunérés à hauteur de 300 000 euros – 100 000 euros pour Jean-Louis Blot et 200 000 euros pour vous. Ces éléments, qui figurent dans le rapport d'audit, témoignent d'une rallonge de salaire, pour une seule émission, de 130 000 euros – que vous vous êtes partagés – alors que vous produisez beaucoup d'autres émissions pour le service public. Comment

expliquez-vous cet écart de 75 % entre la rémunération prévue initialement et ce qui est versé à la fin, alors même qu'il s'agit d'une mission de service public ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Premier élément : s'agit-il ou non d'un salaire ?

**M. Nagui Fam.** Mais pas du tout !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le rapporteur m'indique que, dans le rapport – que je n'ai pas sous les yeux –, il est précisé qu'il s'agit d'un salaire. Nous vérifierons si c'est de son fait ou non.

**M. Nagui Fam.** Vous auditionnez des responsables qui, sous serment, vous disent que ce ne sont pas des salaires, que c'est une société...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** C'est la raison pour laquelle je vous interroge.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Pourquoi cela figure-t-il dans le rapport d'audit ?

**M. Nagui Fam.** Pardon, mais à quoi cela sert-il de recueillir des réponses si on n'en tient pas compte ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Donc votre société a fourni une prestation en production déléguée ?

**M. Nagui Fam.** Absolument. Cela englobe des dizaines de personnes. Il est extrêmement important de dire que ce ne sont pas des salaires...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous demandais de le dire. Très bien.

**M. Nagui Fam.** ...ni des bénéfices mais du chiffre d'affaires.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Qu'en est-il de l'écart évoqué par le rapporteur ?

**M. Nagui Fam.** Ce que je trouve admirable, monsieur le rapporteur, c'est de ne jamais laisser les preuves interférer dans vos opinions. C'est cela qui est incroyable ! Lorsqu'on vous explique les choses, écoutez-les ! Ou ne posez pas de questions si vous ne voulez pas de réponses. Les réponses sont là.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Donc avançons, ce ne sont pas des salaires.

**M. Nagui Fam.** Nous vous l'avons déjà dit combien de fois que ce n'étaient pas des salaires ? Je ne suis pas salarié de France Télévisions.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Alors disons que c'est une rémunération.

**M. Nagui Fam.** Non plus ! Je n'ai pas de rémunération de France Télévisions !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Une prestation n'est ni une rémunération, ni un salaire, nous sommes d'accord.

**M. Nagui Fam.** Je gagne de l'argent, je gagne très bien ma vie – j'ai même entendu que je gagnais ma vie comme un footballeur : en ce cas, je devrais renégocier mon contrat car je joue apparemment en Ligue 2... Je vois les compliments de Stéphane Courbit. J'ai négocié mon salaire avec Banijay. Ensuite, mon boulot est de produire le plus possible, le mieux possible, de tenir des parts de marché, de tenir l'antenne et de respecter surtout ce que la chaîne me demande, c'est-à-dire une émission de qualité qui rassemble, qui reste numéro un à l'antenne. Tant que nous sommes numéro un à l'antenne, je pense qu'en effet, monsieur Alloncle – j'en suis désolé –, cette émission restera – jusqu'au jour où elle sera arrêtée. J'ai la chance d'être aussi sur Radio France – où là, je suis salarié du service public : nous pouvons en parler si vous voulez.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'entends vos réponses. C'est la raison pour laquelle je me permets de poser ces questions. Je comprends donc que les rapports d'audit qui me sont transmis par France Télévisions sont faux et que les informations que j'y lis, notamment à propos de ces 300 000 euros de rémunération, ne sont pas exactes.

Autre question : le 14 septembre 2019, dans une interview au *Parisien*, vous expliquiez que, dans un contexte budgétaire restreint pour France Télévisions, vous aviez tout fait pour réduire le coût de vos programmes, pour ne pas affecter les emplois. Vous indiquiez avoir, en échange, adopté des cadences de tournage « infernales » – nous y reviendrons –, qui ont certainement emporté des conséquences pour vos salariés. L'audit de production de « N'oubliez pas les paroles » pour la saison 2022-2023 montre surtout que ces efforts ne concernent pas votre propre rémunération. M. Patrick Sébastien nous disait hier sous serment que ses marges tournaient autour de 8 ou 10 %. Pour votre émission, elles atteignent 25 %.

Vous êtes très bien payé. C'est votre droit, vous avez beaucoup de talent. Encore une fois, ce ne sont que des chiffres et des faits. Mais vous percevez 2 500 euros par numéro de « N'oubliez pas les paroles », soit plus que le salaire médian des Français.

**M. Nagui Fam.** Non. Ça recommence !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous gagnez donc, en trente minutes d'émission, plus que le salaire médian mensuel des Français, ce qui vous permet d'atteindre 1,5 million d'euros par an, pour cette seule émission payée par le service public. Après tout, encore une fois, ce qui est rare peut être cher, et...

**M. Nagui Fam.** Vous n'avez aucune cible, à part ça, zéro cible !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous m'interrompez, alors que je vous laisserai vraiment répondre.

Mais ce qui m'a interpellé, ce n'est pas tant le montant de la rémunération, sur lequel vous pourrez revenir, que le fait que l'audit de production révèle noir sur blanc que vous vous êtes versé une rémunération supplémentaire de 378 000 euros pour cette seule saison. Finalement, le salaire de Delphine Ernotte – qui gagne à peu près cette somme en un an –, aura pour vous été un simple ajustement de salaire pour une seule émission, « N'oubliez pas les paroles », payée par le service public. Je vois que vous riez...

**M. Nagui Fam.** Parce que c'est drôle, en effet...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** ...mais ce sont encore des éléments factuels qui figurent dans les rapports d'audit transmis par France Télévisions. Comment expliquez-vous ces montants, mais surtout cet écart ? Pourquoi percevez-vous près de 400 000 euros supplémentaires de rémunération pour une émission, alors qu'il s'agit d'argent public ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, vous contestez ces chiffres. Je vous laisse répondre.

**M. Nagui Fam.** Ce qui est formidable, c'est, alors que nous avons commencé en disant qu'il ne fallait placer aucune cible dans le dos de quiconque, de balancer des chiffres...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce sont des chiffres réels !

**M. Nagui Fam.** Non. Vous balancez, monsieur, des chiffres qui sont, encore une fois, des volumes, des chiffres d'affaires. Ce sont 10 000...

**M. Charles Alloncle (UDR).** Non, ce sont des rémunérations, monsieur !

**M. Nagui Fam.** Mais non, vous mélangez tout ! Encore une fois, comprenez bien – je voudrais vraiment avoir le temps de vous expliquer comment tout cela fonctionne : lorsque nous proposons une émission, on nous demande un devis. J'ai l'impression que vous n'avez pas envie de m'écouter. Écoutez-moi, si cela vous intéresse. On nous demande un devis. Nous proposons ce devis. Généralement, il est discuté, très souvent à la baisse, et nous devons le respecter.

Qu'y a-t-il sur un devis ? Il y a des lignes, des cases, qui partent du principe qu'il y a des postes qui existent et qui méritent une rémunération. Ces postes-là sont au prix catalogue. Convenez que les prix que vous avez eu la gentillesse de citer – mais je rejoins Virginie Efiria parmi les *happy few* – sont des prix catalogue. Regardez les prix des autres animateurs d'autres émissions et vous verrez que ce sont même des prix catalogue peu chers. Pourquoi ? Parce que nous sommes obligés de mettre une ligne en disant : « Tant que c'est lui qui présente c'est à ce prix-là et puis le jour où – et c'est déjà arrivé – un autre animateur devrait le présenter, il faut quand même que ce budget-là soit prévu. » Alors oui, ça va dans la production globale de l'émission.

Une fois le devis accepté, que se passe-t-il ? Il y a un audit, en effet, il y a une vérification pour voir où sont les sommes. Avec tout le respect que je dois aux auditeurs, ce ne sont pas des personnes de télévision, donc ils sont un tout petit peu pris dans les phares d'une voiture en se demandant à quoi correspondent telles ou telles sommes, à quoi correspondent les CDI qu'il peut y avoir à temps plein dans une société de production, pourquoi une autre personne d'une autre société de production viendrait donner des conseils, comment vous la valorisez, comment vous vous payez entre sociétés de production...

Mais, au bout du compte, qu'est-ce qui est le plus important ? C'est de savoir où va l'argent du contribuable, où va l'argent des Français, où va l'argent de l'actionnaire, en l'occurrence de l'État. Si vous le permettez, et laissez-moi le faire, j'ai fait un petit exercice pour vous expliquer le plus simplement du monde où allaient ces sommes.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Avant cela, vous n'avez pas répondu à la question du rapporteur, à qui j'ai déjà dit qu'il devrait, selon moi, parler de chiffres généraux, et non de sommes précises – il le sait, avançons. Cela étant, quel est le statut ? Parle-t-on de rémunérations, de facturations ?

**M. Nagui Fam.** Je suis salarié de Banijay.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Donc ces sommes qu'évoque le rapporteur et qui apparaissent dans le contrat sous l'intitulé « rémunération pour chaque émission »...

**M. Nagui Fam.** C'est la valorisation catalogue de ce qu'un producteur ou un animateur serait en droit de réclamer.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ces sommes sont donc versées à Banijay.

**M. Nagui Fam.** Exactement.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Pour bien comprendre ce statut d'animateur-producteur, la seule rémunération que vous percevez de l'audiovisuel public est donc un salaire de Radio France, auquel s'ajoute un salaire de Banijay.

**M. Nagui Fam.** Qui n'est pas du service public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Quand on voit dans tous ces contrats des lignes « rémunération », il s'agit donc en fait de lignes qui doivent y figurer pour valoriser votre prestation : la rémunération que vous touchez personnellement, c'est un salaire de Banijay.

**M. Nagui Fam.** Déjà, nous sommes dans une situation de concurrence vis-à-vis des autres producteurs. Il y a aussi un coût de case annoncé par la chaîne, avec des budgets attribués à telle ou telle émission. Ce qu'ils font le plus souvent possible, c'est évidemment de négocier et de se battre pour que ce coût soit le moins élevé possible. Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le rapporteur, que, quoi qu'il arrive, les sommes étaient les mêmes tout au long du contrat et que les clauses d'audience étaient impossibles à modifier. Vous savez parfaitement que, depuis le mois de septembre, on nous a demandé entre 6 et 7 % de baisse sur les budgets des émissions, pour faire un effort sur les prix.

Si, maintenant, je peux vous expliquer comment est répartie la commande... Puis-je le faire, monsieur le président ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Voulez-vous parler de votre commande ?

**M. Nagui Fam.** J'ai pris l'exemple d'une commande de 100 euros que la chaîne passerait à Banijay pour fabriquer une émission. Sur ces 100 euros de commande, 50 euros vont dans les caisses de l'État – TVA, charges patronales, charges sociales, toutes les taxes : il y a 50 euros sur les 100 qui vont dans les caisses de l'État.

Sur les 50 autres euros, il y en a, en fonction des émissions, entre 40 et 45 qui vont aux prestataires, aux salaires, aux dépenses, aux consommables, aux loyers, aux locations, aux décors, à la fabrication, à tout ce que vous voulez. Et il reste entre 5 et 10 euros pour Banijay. Je vous fais grâce de ce qui, parmi les 40 à 45 euros, va à l'État, puisque les prestataires et les employés payent des impôts et qu'on fait vivre la vie économique : 10 000 fiches de paye sortent de notre société chaque année – 10 000 fiches de paye. Cela représente une masse d'emplois.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce que vous dites, monsieur Fam, c'est que, si je calcule bien, vos marges nettes seraient comprises entre 5 et 10 % ?

**M. Nagui Fam.** Absolument. Sans compter les émissions qui sont à - 4 %, voire - 20 % pour ce qui est de « Taratata ». Il y a des audits qui le prouvent.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** De manière indirecte – mais je laisserai le rapporteur vous poser éventuellement une dernière question à ce sujet –, vous nous indiquez donc avec ce calcul que les marges nettes de vos émissions sont comprises entre 5 et 10 %.

**M. Nagui Fam.** Oui.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Très bien. Dernière question du rapporteur.

**M. Nagui Fam.** Pardon, je finis simplement. Ce produit – les 100 euros commandés par la chaîne – rapporte 150 euros à l'actionnaire, donc à l'État, par la publicité, le parrainage, le sponsoring. Ce qui veut donc dire – et là, j'ai fini – que lorsqu'il y a une commande de 100 euros, 200 euros vont à l'État, à l'actionnaire, donc, si vous voulez, au contribuable, et entre 5 et 10 euros vont à Banijay.

Si vous vous posez la question de savoir pourquoi une chaîne commande une émission, vous avez la réponse : elle rapporte de l'argent à l'État, elle est numéro 1 en termes d'audience et elle répond aux critères qui consistent à rassembler les publics et à promouvoir la création française et aussi, pardon, le patrimoine – nous jouons avec la chanson française, avec les textes, avec l'orthographe ; tout cela fait partie de ce qu'on me demande de présenter tous les soirs.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Tout cela est honnêtement assez confus ; j'ai du mal à comprendre. Les faits sont pourtant avérés : dans les documents que France Télévisions m'a transmis, l'émission « N'oubliez pas les paroles », c'est 25 % de marge pour vous, une rémunération de 2 500 euros pour trente minutes d'émission, soit une rémunération totale, pour cette seule émission du service public, de 1,5 million par an.

**M. Nagui Fam.** Pourquoi recommencez-vous ? Pourquoi répétez-vous ça ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je n'invente rien, encore une fois. Je pourrais vous transmettre, parce que vous ne les avez visiblement pas, tous ces éléments qui m'ont été fournis par France Télévisions. Tout est factuel.

Vous ne m'avez pas répondu sur une question clé : pourquoi un écart de 378 000 euros, pour une seule saison de « N'oubliez pas les paroles », entre la rémunération initialement prévue et ce que vous avez finalement empoché au titre de votre rémunération ? Pourquoi un tel écart, qui correspond d'ailleurs au salaire annuel de Delphine Ernotte ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** D'abord, peut-être, pourquoi le rapporteur évoque-t-il 25 % de marge, quand vous avez avancé un chiffre compris entre 5 et 10 % ?

**M. Nagui Fam.** Pardon, mais je ne sais absolument pas à quoi correspond la somme dont vous parlez. Je veux bien recevoir le document et vous répondre ultérieurement.

Sur le reste, je vous le redis, mais j'ai l'impression que c'est une notion que vous ne voulez pas entendre, monsieur le rapporteur – en même temps, c'est vrai que si vous ne m'écoutez pas, on va avoir du mal à s'entendre : ce qui apparaît est une ligne d'animateur, de producteur ou de direction artistique, c'est une ligne de valorisation. Appelez ça un catalogue. Après, nous nous efforçons de mutualiser notre travail. Et en effet, cela va peut-être dans des

dépenses : il y a certaines émissions que nous tournons, auxquelles nous consacrons du temps, pour lesquelles nous payons des gens et que nous ne diffusons pas, que nous jetons ; il y a du temps que nous passons à développer des projets et des formats qui ne verront jamais le jour. Tout cela fait partie de la gestion d'une boîte de production.

Pour moi – et, je pense, pour beaucoup de personnes qui nous écoutent –, qu'est-ce qui est important ? C'est de savoir combien coûte cette émission, ce qu'elle rapporte à l'État et ce qu'elle rapporte à Banijay. De redire « vous, monsieur Nagui, vous gagnez tant », je vous l'ai dit vingt-cinq fois, c'est faux. Répétez-le à l'envi, mais c'est faux ! C'est faux, je suis désolé !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous évoquez des marges nettes, là où tous les animateurs et producteurs raisonnent en marges brutes : personne n'est venu devant cette commission d'enquête en disant « après impôt sur le revenu, mon solde net de net, ça m'a coûté tant ». Et vous êtes aussi actionnaire de Banijay, ce qui veut dire que les émoluments versés à Banijay, l'argent du service public pour un contrat en coproduction avec Banijay, vous sont aussi reversés à la fin. Vous voyez bien qu'il y a une différence difficile à comprendre.

Je voudrais vous poser une question, parce que vous l'avez peut-être omis, sur les conditions de travail et les méthodes managériales. Vous engagez sur vos plateaux, pour « N'oubliez pas les paroles », de nombreux danseurs qui doivent improviser des chorégraphies. Le 12 novembre 2025, un des danseurs que vous avez engagés a publié une vidéo sur ses réseaux sociaux, dans laquelle il décrit ses conditions de travail et à quel point elles sont éprouvantes. Je le cite : « *C'est vraiment le pire taf que tu peux faire en tant que danseur. Déjà, en une journée, tu tournes douze émissions ! [...] On arrive le matin à 8 heures et on repart à 20 heures. Et en plus, c'est vraiment pas bien payé.* » Vous avez expliqué, dans une interview au *Parisien* en 2019, tenir des cadences de tournage « infernales ». Hier, devant cette commission d'enquête, Patrick Sébastien a dénoncé des cadences qui pouvaient atteindre quatorze émissions par jour pour optimiser votre rentabilité, alors que, à nouveau, ce sont tout de même des missions de service public. Selon lui, vous payeriez certains de vos employés 100 euros par jour pour douze heures de travail extrêmement intenses, c'est-à-dire moins que le Smic horaire.

Compte tenu des marges et des niveaux de rémunération que nous avons évoqués, n'avez-vous pas l'impression que les droits des travailleurs et le droit social sont bafoués dans ce type d'émissions qui, pourtant, sont des émissions du service public ?

**M. Nagui Fam.** Je vais essayer de répondre sans vous agacer. Nous respectons les conventions collectives. Nous sommes soucieux des conditions de travail de toutes les personnes présentes sur le plateau. Les artistes dont vous parlez, que j'appelle les ambianceurs, sont des intermittents du spectacle. Ils sont payés au cachet, en effet. Ce sont les minima sociaux de leur statut de figure, de figurant, de danseur n'ayant pas à intervenir dans l'émission. La somme qui a été avancée n'est pas la bonne : je suis désolé pour mon confrère, mais c'est 50 % de plus que ce qui a été annoncé. Sachant qu'ils se relaient : vous imaginez bien que personne, sous l'emprise d'aucun produit, ne peut danser et se trémousser pendant quatorze émissions sans se reposer, sans aller boire un coup – à part moi, parce que je reste sur le plateau, mais sans être sous emprise de quoi que ce soit, je vous rassure... Il y a un chorégraphe qui est en face.

Le *bad buzz* dont vous parlez vient d'un ancien danseur qui n'a pas été reconduit dans le planning. Je peux comprendre une forme d'aigreur à ne plus être dans cette émission, et s'il est heureux dans ce qu'il fait, tant mieux. Ceux qui viennent, en tout cas, sont tous des artistes

qui jouent au théâtre, font des spectacles, font des disques ou des chorégraphies, et qui viennent sur l'émission comme une espèce de complément, parce qu'ils ont besoin de faire leurs heures en tant qu'intermittents du spectacle. Et ce ne sont jamais les mêmes, jamais.

Pour ce qui est de la rentabilité du tournage d'une émission, pourquoi arriver jusqu'à quatorze par jour ? Au début, nous étions à six ou sept émissions par jour, puis nous sommes passés à huit, puis à dix, puis à douze, et, en effet, à quatorze de temps en temps. Pensez-vous sincèrement que ce soit pour le plaisir de gagner plus et que moi-même, avec mes 64 ans, il n'y a pas un moment où je suis crevé, où j'ai envie de m'asseoir et de me reposer ? Non, il y a eu une décision de réunir tous les techniciens sur le plateau, tous les intermittents du spectacle, tous les musiciens, tous les cadreurs, tous les ingénieurs du son – puisque tout est en *live*, avec la volonté de produire un spectacle vivant –, et de leur dire : « Voilà, on a des baisses de budget. » Avez-vous étudié la baisse de prix entre la première minute de « N'oubliez pas les paroles » et la minute actuelle ? Avez-vous une idée de la différence de prix de production entre... Je n'ai pas le droit de vous poser des questions, c'est ça ? Dommage. Je vais donc répondre moi-même. À moins que vous ne vouliez jouer, monsieur le président ? Ce n'est pas un jeu, je sais...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce n'est pas un jeu, en effet. Restons dans le cadre de cette commission d'enquête, s'il vous plaît.

**M. Nagui Fam.** Pardon, c'est plus fort que moi. Je voulais juste détendre l'atmosphère.

En dix ans, le prix de vente d'une minute de « N'oubliez pas les paroles » a baissé de 33 % : 33 % de moins en dix ans. À aucun moment l'émission ne s'est retrouvée plus chère qu'elle ne l'était les années précédentes. Pourquoi ? Parce qu'il y a des amortissements, déjà, et aussi parce que, vous le savez très bien, le service public a de moins en moins de financement de l'État, de moins en moins de budget, et nous demande systématiquement, régulièrement, de faire des efforts.

Dès lors, vous avez une décision à prendre : comment faire pour assumer ces réductions, pour garder l'antenne – parce que nous avons quand même envie de produire ces émissions et de les présenter, elles ont du succès, puisque nous sommes, je le répète, leader de l'*access prime time* ? La solution est de faire la règle de trois et de dire : « Est-ce que vous êtes toutes et tous d'accord pour faire des efforts et, en l'occurrence pour faire plus d'émissions en une journée ? » Vous imaginez bien que tout cela est accompagné d'augmentations de salaire. D'ailleurs, au tout début de « N'oubliez pas les paroles » – je vous encourage à aller voir les archives – sept ou huit musiciens jouaient. Aujourd'hui, il y en a quatorze. Il n'y avait jamais eu d'ambianceurs avant ; nous les avons installés il y a quelques années et les avons maintenus pendant le covid. Je vous ferai d'ailleurs part, si vous le voulez, du nombre de lettres et de remerciements que nous ont adressés ces intermittents pour avoir maintenu leur travail et leur emploi.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous en venons aux questions des représentants des groupes, que je remercie pour leur patience. Les règles « du jeu » – puisque vous y avez fait référence, monsieur Fam, même si notre cadre est tout à fait sérieux – sont les suivantes : les parlementaires ont deux minutes pour vous poser leur question et vous disposez de deux minutes pour leur répondre.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Nagui, vous avez toujours pris des positions anti-Rassemblement national, des positions politiques et partisanses marquées. En 2024, comme déjà en 2017, vous exhorte les Français à faire barrage à Marine Le Pen. En 2017, vous cosignez une violente tribune dans *Libération*, intitulée « Madame Le Pen, vous n’aurez pas nos haines », affirmant que le Rassemblement national prospère sur les attentats islamistes qui ont endeuillé la France. En 2024, aux dernières législatives, vous appelez à une mobilisation contre le Rassemblement national pour sauver la culture et la liberté d’expression en grand danger.

Mais vous, Nagui, en fait de liberté d’expression, vous censurez sur France Inter l’humoriste Pierre-Emmanuel Barré dans votre émission « La bande originale », à cause d’un sketch qui ne vous a pas plu, car il prône l’abstention au second tour de la présidentielle – même pas le vote pour Marine Le Pen, l’abstention. Et vous déclarez : « *ce n’est pas de la censure, surtout par rapport à la vraie censure qui risque d’arriver si Le Pen passe. Je suis sidéré qu’on banalise le fait que le FN soit au second tour, qu’il n’y ait pas eu de manif. [...] Alors, vraiment, encourager l’abstention, ça me paraît irresponsable.* » C’est ça, la liberté des chroniqueurs sur France Inter ? C’est ça, la liberté d’opinion sur le service public ? C’est ça, la neutralité politique de France Télévisions et de Radio France ? Être obligé d’appeler à voter Emmanuel Macron quand on est un humoriste ou démissionner ? C’est ce que fera Pierre-Emmanuel Barré : il démissionnera.

Est-ce là votre rôle d’animateur d’émissions culturelles et de variété, payé des fortunes avec les impôts des Français : vous servir du service public pour affirmer vos positions politiques, jugeant, méprisant et disqualifiant des millions d’électeurs du Rassemblement national ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Voilà qui m’aura permis de vivre le jour où le Rassemblement national parle favorablement de Pierre-Emmanuel Barré, ce qui ne manque pas de sel.

**M. Nagui Fam.** Nous étions d’accord pour que, initialement, cette commission ne soit pas un débat politique...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** La question du pluralisme se pose, comme pour tout salarié du service public.

**M. Nagui Fam.** Je n’emploie pas Pierre-Emmanuel Barré.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Non, certes, mais il me semble que la question était plus large. Monsieur Fam, je ne fais pas tout bien comme président mais je vous garantis que, quand la question sort du cadre, je le rappelle. En l’occurrence, comme vous êtes salarié de l’audiovisuel public, c’est une question à laquelle vous pouvez être amené à répondre.

**M. Nagui Fam.** Je ne connais pas les opinions politiques, par exemple, des chanteurs que je programme dans « Taratata » ; je ne connais pas les opinions politiques des candidats qui viennent dans mes émissions ; je ne connais pas même leur cursus, leur parcours. Il m’est arrivé, d’une manière tout à fait dramatique – je vais répondre à votre question, ne vous inquiétez pas –, d’avoir par exemple une dame qui m’écrit : « Comment avez-vous pu être gentil avec tel ou tel candidat alors que je suis victime de ses violences conjugales ? » J’en suis vraiment confus et désolé. Je suis le premier à évoquer le 3919 pour se battre contre les violences faites aux femmes...

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Quel rapport ?

**M. Nagui Fam.** J'ai même eu « le Grêlé », un tueur en série, qui est venu dans une de mes émissions. Et je ne donnerai pas de noms, mais j'ai même eu certains de vos confrères comme candidats de jeu et personnalités qui sont venus. Ce que je veux dire par là, c'est que je ne sais pas qui sont ou ce que portent les personnes qui viennent dans les émissions.

Pour en venir à France Inter, je ne vais absolument pas me défausser. Je n'ai jamais, et j'ai plein de textos à vous montrer si vous le souhaitez, censuré Pierre-Emmanuel Barré. Je ne sais pas quels sont les textes qui vont être dits, joués, interprétés par les humoristes depuis douze ans sur France Inter, croyez-moi. Vous souriez – au moins, je suis ravi de vous faire rire. Je ne les connais pas. Dès l'instant où, juste avant, il me dit : « tu ne vas pas être content, je pousse à l'abstention », là, en effet, je réagis comme un enfant accueilli par un pays à l'âge de 4 ans qui a grandi, qui a pu s'épanouir et qui est reconnaissant à ce pays, pour l'accueil fait par ce pays à un étranger.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Qui donc doit voter Macron ?

**M. Nagui Fam.** Je n'ai jamais dit ça. J'ai vécu le jour où mon papa a ouvert la boîte aux lettres pour apprendre que son permis de séjour était refusé et qu'il fallait quitter à nouveau la France, ce qui a été le cas pendant deux ans. Donc j'ai vécu cette situation de « bienvenu, pas bienvenu ». Et on ne peut pas dire que le fait de ne pas s'engager en politique soit une solution. Quand je dis s'engager en politique, cela veut dire voter.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il me semble que la question soulevée par Mme Parmentier est de savoir si, en tant que salarié de l'audiovisuel public, vous avez à indiquer vos préférences politiques.

**M. Nagui Fam.** Absolument pas. D'ailleurs, je ne les ai pas indiquées. J'ai simplement dit à Pierre-Emmanuel : « Quand tu auras fait ton sketch... »...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** ...Et il me semble que vous aviez signé une tribune en 2022 pour appeler à voter.

**M. Nagui Fam.** C'est autre chose !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous propose d'élargir la question.

**M. Nagui Fam.** Élargissons, alors. Sur l'antenne du service public, je lui ai dit : « Fais ton texte, fais ton sketch. Je te préviens, et je ne veux pas te prendre par trahison : derrière, je dirai : "allez voter. Allez voter pour qui vous voulez, mais allez voter" ». Jamais je ne lui ai dit de dire de voter pour qui que ce soit.

Quant à ces tribunes signées, quant à ma vie de – pardon – citoyen dans ce pays, je vote à toutes les élections, j'ai ma carte d'électeur et je peux vous montrer qu'elle est bien tamponnée et noircie par l'encre des bureaux de vote. Je pense avoir le droit de m'exprimer, de signer sur un front républicain, sans pour autant me servir des antennes du service public. Je n'ai jamais, madame, dit la moindre chose à l'antenne, et encore moins pour qui voter.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Merci pour votre réponse franche et claire.

**Mme Céline Calvez (EPR).** Monsieur Nagui Fam, dans votre réponse du 5 janvier, vous écrivez au rapporteur Alloncle : « Vous dites : “les jeux sont plus rentables que les émissions de plateau” et là, fini le conditionnel : vous avez raison ! » Quelques lignes plus loin, vous ajoutez : « Rentable pour le service public, puisqu’il semblerait, je parle au conditionnel, que “N’oubliez pas les paroles” générerait près de 30 millions d’euros par an de chiffre d’affaires de la régie pub, on approcherait (je pense au conditionnel) des 10 % de la publicité globale de tout le groupe France Télévisions. »

Est-ce vraiment le rôle des programmes du service public audiovisuel que d’engranger des recettes publicitaires ? Vous répondez que ces ressources propres viennent compenser le manque de financement public de l’audiovisuel public – sur ce point, nous pourrions être d’accord – et que rien n’interdit de recourir aux ressources publicitaires, mis à part certaines limites comme l’interdiction de la publicité entre 20 heures et 6 heures sur les antennes linéaires de France Télévisions.

Ne pensez-vous pas que la programmation de vos émissions devrait être appréciée avant tout à l’aune des missions de service public qu’elles remplissent – divertissement, exposition du patrimoine musical –, et non des performances publicitaires qu’elles peuvent réaliser ? Ne pensez-vous pas que cette programmation quotidienne répond à une opportunité, pour France Télévisions, de maximiser ses recettes publicitaires avant 20 heures ? Si l’on laisse les logiques publicitaires occuper une place déterminante dans les choix éditoriaux, qu’est-ce qui différencie la programmation du service public de celle de l’audiovisuel privé ?

**M. Nagui Fam.** Ce n’est pas à moi de décider de la stratégie de France Télévisions. Est-ce bien ou pas de faire beaucoup de publicité avant le journal de 20 heures ? Est-ce bien ou pas que 3 millions de personnes arrivent pour le journal de 20 heures ? Naïvement, je me dis que France Télévisions est globalement contente et, en effet, signe des contrats et les renouvelle à la vue des audiences. Et, encore une fois, la seule clause du contrat qui permettrait, chaque année, de me dire « au revoir et merci » sans dédit, sans parachute, c’est l’audience, la qualité du programme et le respect des valeurs défendues par le service public, c’est-à-dire des valeurs de diversité, de mise en valeur du patrimoine culturel et d’accueil de toute personne, de toute obédience, de toute religion dans cette émission. Par exemple, nous avons une parité dans les candidats – c’est une parenthèse mais qui est peut-être importante aussi : il y a systématiquement un homme, une femme, un homme, une femme. Nous sommes vraiment à 50-50, nous jouons avec ça et nous ne passons pas par des sélections autres – enfin si, évidemment, sur les qualités des candidats, mais nous avons toujours cet équilibre de parité hommes-femmes.

Ce n’est pas à moi, encore une fois, de dire si le service public a raison ou pas de faire de la publicité. En revanche, cette commission s’intéresse au financement du service public. Rapporter 30 millions d’euros à l’État, donc au contribuable et donc autant d’économies... Oui, pardon, je suis fier, je suis même extrêmement fier, parce que je pourrais entendre « vous coûte et vous ne rapportez rien ». Je sais simplement que nous sommes parmi les émissions les moins chères : à la minute d’antenne, il n’y a rien, aucun programme que vous pourrez trouver, qui coûte moins cher qu’un jeu. Mais en revanche, ce qu’on nous demande, c’est de faire plus d’audience que la moyenne de la chaîne pour tirer cette audience vers le haut. Donc pardon si j’ai déjà répondu à cette question, mais remplir les engagements que l’on me demande et rapporter de l’argent à l’État et aux contribuables, c’est pas mal, en effet.

**M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** Merci pour vos éclairages. Je vous avoue que je suis un peu d’accord avec notre collègue Céline Calvez. Le fait est que, dans cette audition, nous avons beaucoup parlé de chiffres. Et après tout, pourquoi pas : la question de

la bonne gestion du service public est très légitime. Mais je me sens un peu ennuyé de voir qu'un parti si pro-patronal le reste du temps vient vous chercher des noises pour avoir défendu votre situation d'entrepreneur dans un rapport de force qui est en fait dicté par le marché. Ceux qui ont voulu que l'audiovisuel soit un marché comme les autres devraient peut-être s'en prendre à eux-mêmes. Et s'ils pensent que vous touchez trop d'argent, peut-être devraient-ils voter avec nous des augmentations d'impôts qui, vraisemblablement, vous toucheraient – je dis « vraisemblablement » parce que je ne sais évidemment pas combien vous touchez.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il est vrai que ça commence à peu, chez vous !

**M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** Néanmoins, j'en profite pour vous poser une question, parce que je partage au moins la préoccupation du rapporteur concernant la bonne gestion. Concernant ces émissions de *prime time*, existe-t-il un mécanisme de partage du risque en cas d'échec – puisque vous nous avez dit que ces programmes sont susceptibles d'être arrêtés, en général après un échec relatif ? Par exemple, avez-vous une part variable ou quelque chose d'approchant dans la rémunération de la société ? Ce genre de mécanisme existe-t-il et vous concerne-t-il ?

**M. Nagui Fam.** Je n'ai pas compris à quoi vous faisiez allusion.

Lorsque vous achetez une voiture, vous vous réjouissez si elle roule bien et vous la revendez si ce n'est pas le cas. Dans ce dernier cas de figure, vous ne retournerez probablement pas chez le même constructeur. Nous sommes des fabricants de produits. Si ces derniers conviennent, l'acheteur est satisfait.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Lorsque vous proposez des concepts d'émission à France Télévisions, consentez-vous des réductions pour les tester à l'antenne ?

**M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP).** Si une émission ne fonctionne pas après trois ou quatre numéros et que l'argent ne rentre pas, on ne vous supprime pas une part variable de votre rémunération ? Ce fonctionnement existe dans le domaine commercial.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il n'y a pas de prime de succès ?

**M. Nagui Fam.** J'adore l'idée de la prime de succès mais je ne suis pas sûr que ce soit ce que vous vouliez.

Une émission qui ne marche pas est arrêtée. Il n'y a aucun partage, dans la mesure où il n'y a aucune publicité après 20 heures. Un programme peut être arrêté alors qu'il a rencontré son public parce qu'il ne correspond pas aux valeurs du moment ou n'a pas une bonne image de marque. Nous ne connaissons jamais les raisons réelles pour lesquelles une émission cesse d'être commandée. Notre travail est de faire le mieux possible et de réaliser de bonnes audiences, afin que le programme continue d'être commandé.

Si vous trouvez que le pain au chocolat de votre boulanger est bon et que vous avez besoin d'en commander cent pour vos collègues, vous demandez une réduction du prix unitaire. Tant qu'il est bon et que vous en avez pour votre argent, vous continuez d'en acheter. Le jour où vous êtes déçu, vous arrêtez.

**Mme Ayda Hadizadeh (SOC).** Je tiens à dire à Mme Parmentier que la liberté d'expression dont bénéficie Nagui, d'autres l'ont sur le service public. Le Rassemblement national est le seul parti qui écrit noir sur blanc dans son programme qu'il faut privatiser l'audiovisuel public. On peut s'attendre à ce que d'autres salariés du service public prennent la parole pour défendre leur outil de travail et leur entreprise à laquelle ils sont attachés, comme beaucoup de Français.

Vous avez signé des contrats pluriannuels pour les émissions que vous produisez et que vous animez sur le service public.

**M. Nagui Fam.** Le contrat nous engage à conserver les mêmes paramètres, y compris celui du prix, pendant deux ans. Si nous ne répondons pas aux obligations, nous sommes arrêtés à la moyenne de la première année, sans dédit ni parachute.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le contrat est de deux ans ?

**M. Nagui Fam.** Ce sont des contrats pluriannuels : il est actuellement de deux ans, mais il a déjà été de trois ans. Parfois, c'est également une seule année voire émission par émission. En l'occurrence, le prochain contrat porte sur les deux prochaines années.

**Mme Ayda Hadizadeh (SOC).** Dans l'article de *Mediapart* auquel le rapporteur a fait plusieurs fois référence, il est indiqué que l'accord-cadre signé en 2017 devait durer trois ans et qu'il comprenait des clauses exceptionnelles maintenant les programmes même en cas d'échec.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai pas lu l'article parce qu'il fallait être abonné et que je trouvais excessif de payer pour lire un article qui déverse sur moi des sauts de je ne sais pas quoi. En tout état de cause, aucune clause ne me rend propriétaire d'une case. Il n'y a pas de stipulation selon laquelle un programme en échec serait maintenu ou une nouvelle émission me serait commandée en cas d'arrêt du premier programme.

**Mme Ayda Hadizadeh (SOC).** Au moment de la signature de cet accord-cadre, un plan de départs volontaires touchait 900 salariés pour faire 400 millions d'économies : la concomitance de ces deux faits avait pu choquer. L'article indiquait qu'un programme de remplacement vous serait proposé si votre émission s'arrêtait faute d'audience.

**M. Nagui Fam.** J'étais le producteur exécutif et non le producteur délégué responsable de ce programme. Je ne connais pas le contrat de « Tout le monde veut prendre sa place », il faut le demander à Simone Harari. J'étais simplement animateur et producteur exécutif, c'est-à-dire que je m'occupais de la lumière, du maquillage, du réalisateur, de l'artistique, de la musique et des flonflons, mais je n'étais pas chargé de la rédaction des questions, que je découvrais à l'antenne.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Si l'émission s'arrêtait, il n'y avait pas d'émission alternative pour vous ?

**M. Nagui Fam.** Non, pour moi, cela s'arrêtait.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous n'avez pas lu l'article de *Mediapart*, mais j'imagine que vous faites attention à votre réputation : pourquoi n'avez-vous pas porté plainte si tout était faux dans cet article ?

**M. Nagui Fam.** Le public et tout le monde ont répondu dans les quarante-huit heures qu'il était dégueulasse de confondre chiffre d'affaires et bénéfice. L'article a fait pschitt, pour reprendre une expression politique.

J'ai oublié de préciser tout à l'heure que je payais mes impôts en France et que Banijay était une société française, fiscalisée dans notre pays.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ses représentants sont venus et ils nous l'ont dit.

**Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS).** Monsieur Fam, vous avez dit tout à l'heure que vous étiez un fabricant de produits. Nous pouvons nous interroger sur le rôle et la mission du service public. Les produits que vous proposez sont-ils différents selon que vous les destinez aux chaînes publiques ou privées ?

Nous sommes quelques-uns et quelques-unes ici à vouloir un service public fort et de qualité. Quand nous entendons les questions et les réponses depuis le début de cette audition, nous avons le sentiment que tout cela est un gros business.

Je vous pose la question que vous souhaitiez avoir : que pensez-vous du statut de producteur-animateur ? Préférez-vous être salarié de France Télévisions ?

**M. Nagui Fam.** Je suis employé par Banijay, pas par France Télévisions. Cela me permet de travailler pour beaucoup de chaînes, dans des formats très différents, et même à l'international car je m'intéresse à ce qui se fait à l'étranger : je n'osais même pas rêver d'avoir un métier aussi passionnant quand j'étais gamin.

J'ai également travaillé dans le secteur privé où je présentais un jeu. Sur les chaînes de service public, il est hors de question qu'il y ait une part de hasard, de chance ou de tirage au sort dans un jeu : il n'y aura jamais de roue qui s'arrête sur 1 million d'euros. Ce sont toujours le mérite, le travail, les connaissances, la culture générale et le patrimoine qui sont promus. Voilà les valeurs. Même pour un divertissement comme « Intervilles », les épreuves sont sportives et requièrent un dépassement de soi. Ce sont des fêtes votives, qui correspondent à notre patrimoine et à nos valeurs.

Dans le privé, il faut faire de l'audience à chaque minute, donc tout est tourné vers le spectacle, la tension et les rebondissements. Cela peut exister sur le service public, mais on n'y tolère pas qu'un candidat puisse simplement prendre une enveloppe dans laquelle est indiqué un gain.

Quant à m'inquiéter de la privatisation du service public voulue par le Rassemblement national, j'ai la chance d'être encore un tout petit peu *bankable* sur le marché et de recevoir régulièrement des propositions venant de l'extérieur. J'ai également la chance de faire des émissions qui rencontrent une large audience et qui rapportent de l'argent. Je me dis donc naïvement qu'il y aura toujours une chaîne privée avec laquelle je pourrais travailler si le service public était privatisé. Et si je ne montre plus mon visage à la télévision mais que je continue à travailler à la production à Banijay, j'en serais ravi. Je ne m'accrocherai pas au micro et à la caméra *ad vitam aeternam*, mais tant que cela fonctionne, j'ai la fragilité et la douceur de rester pour la gentillesse que l'on me manifeste.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Votre réponse à cette question que l'on a plusieurs fois posée au cours de nos auditions est précieuse pour comprendre la spécificité de

l'audiovisuel public, notamment pour le divertissement et les jeux. Le rapporteur avait interrogé la direction de France Télévisions à ce sujet, mais votre réponse est bien plus précise.

**M. Nagui Fam.** Le triptyque du service public, c'est divertir, instruire et informer. Vous mettez les termes dans l'ordre que vous souhaitez, en général, on dit « informer, instruire et divertir ». Tant que l'une de ces trois valeurs est présente dans un programme, dès lors qu'une transmission a lieu, le contrat est rempli.

De même, à France Inter, « La bande originale » est l'émission la plus écoutée de France : elle réunit 2 millions d'auditeurs, soit plus que tous les autres programmes des autres radios, que ce soient des jeux, des discussions de comptoir ou des clashes. Or nous ne recevons que des artistes, nous ne parlons que de culture – théâtre, cinéma, livres, bandes dessinées –, jamais de politique.

**M. Philippe Ballard (RN).** Cette commission d'enquête porte aussi sur la neutralité du service public. Dans une émission de « Taratata » diffusée le 20 décembre 2024, le chanteur du groupe Shaka Ponk a tenu des propos hostiles au Rassemblement national, à tel point que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été saisie. À l'issue de sa diatribe, vous avez affirmé : « Tu remarques que tu as pu le faire librement sur ce plateau et c'est surtout grâce à France 2. ». Est-ce votre rôle d'animateur du service public d'avoir une telle approche ? Si un autre parti politique avait été ciblé, auriez-vous eu la même attitude ?

**M. Nagui Fam.** Je ne vois pas ce qui vous choque, j'ai simplement précisé qu'il n'avait pas été censuré et qu'il avait pu s'exprimer.

**M. Philippe Ballard (RN).** L'émission est enregistrée, elle n'est pas en direct, donc vous auriez pu couper cette séquence au montage pour n'avoir d'ennui avec personne.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai eu aucun problème avec qui que ce soit. J'ai laissé Shaka Ponk, l'un des meilleurs groupes de rock en France mais qui n'est malheureusement plus en tournée, parler librement. Si quelqu'un d'autre s'était exprimé différemment, je ne sais pas ce que j'aurais répondu, dites-le-moi ! En l'occurrence, j'ai simplement souligné que cet invité avait pu dire ce qu'il avait voulu dire.

L'émission est effectivement enregistrée. Lorsqu'il a poussé des coups de gueule contre des produits de consommation en citant des marques de sport et de boisson notamment, là, je n'ai pas laissé passer car il avait attaqué des marques dont les représentants ne pouvaient pas se défendre. Les insultes étaient directes.

**M. Philippe Ballard (RN).** Avec ses propos contre le Rassemblement national, c'étaient 13 millions de Français qui étaient attaqués. Vous auriez pu tenir le même raisonnement.

**M. Nagui Fam.** J'ai beaucoup de respect pour tous les Français, quel que soit leur bulletin de vote, il ne faut pas se méprendre là-dessus. Entre les phrases, les problèmes judiciaires, les détournements de fonds – c'est apparemment un sujet qui vous préoccupe –, les formations aux médias, l'argent européen utilisé, je n'invente rien et je vois ce qui se passe...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous sortez là du périmètre de la commission d'enquête.

**M. Nagui Fam.** J'étais en train de répondre, mais bon.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous avez répondu à M. Ballard en disant que vous n'aviez pas voulu censurer un artiste.

Je n'ai pas encore posé de question et j'aimerais le faire maintenant. Il y a quelques jours, Julie Conti, chroniqueuse de « La bande originale », a plaisanté sur son manque de légitimité pour parler d'islamophobie et affirmé qu'il était préférable qu'un humoriste islamophobe le fasse, indiquant que, malheureusement, Sophia Aram ne passait que le lundi sur France Inter.

Vous êtes, comme Sophia Aram, salarié du service public. Vous avez indiqué être la cible de menaces, elle-même est menacée et a vécu sous protection policière. J'avais dit ici à une collègue députée que les attaques portées contre l'un de nos concitoyens revenaient parfois à placer des cibles dans leur dos et étaient dangereuses. L'humour est très protégé, et c'est tant mieux. Mais si nous sortons du cadre de l'humour, quel est votre regard sur ce qui s'est passé dans votre émission où une chroniqueuse a indirectement traité Sophia Aram d'humoriste islamophobe, mot qui ne peut pas être pris à la légère ? L'émission est-elle enregistrée ? Les chroniques sont-elles relues ?

**M. Nagui Fam.** Certaines émissions sont en direct, d'autres sont enregistrées, mais, sans langue de bois, je n'ai aucun souvenir de la catégorie à laquelle appartient cette chronique à laquelle vous faites allusion. Les humoristes sont totalement libres de leurs propos : si tel n'était pas le cas, cela se saurait. Je tiens à votre disposition les textos de Pierre-Emmanuel Barré dans lesquels je lui demande de revenir et de faire son papier tout en lui précisant que je lui répondrai ensuite sur le vote.

L'épisode entre Julie Conti et Sophia Aram concerne deux humoristes. Sophia fait des vanes, fait de l'humour et pique, Julie fait de même. On m'a reproché de n'avoir rien dit après la chronique de Julie Conti. Je vous avoue que j'ai été pris dans le flot des éclats de rire. Quand j'ai appris que Sophia avait été blessée, j'ai pris la mesure de cette vanne. On m'a toujours dit qu'à France Inter, tout le monde vannait tout le monde et que tout le monde disait ce qu'il voulait. Cela fait douze ans que c'est en effet comme cela. J'ai cru que c'était encore le cas. Je me suis pris des tonnes de vanes et cela continue. J'ai appelé Sophia pour la voir, elle n'a pas souhaité le faire et a publié une lettre ouverte à mon encontre et non à Julie. Je lui ai répondu en présentant des excuses si elle avait été blessée ; j'ai expliqué que Julie bénéficiait d'une liberté de parole. Celle-ci n'a pas eu envie de répondre et n'a même pas envie, me semble-t-il, de revenir sur France Inter dans cette ambiance.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Selon le site *Pappers*, référence pour la compilation des données disponibles sur toutes les entreprises françaises, vingt-trois sociétés, dont certaines sont des coquilles vides, gravitent autour de vous et de la société Air Productions. Vous êtes propriétaire de certaines d'entre elles, gérant d'autres. Certaines sont spécialisées dans la production audiovisuelle, d'autres dans les activités immobilières. Les chiffres d'affaires de ces sociétés – ce sont des informations publiques, je ne trahis aucun secret – varient beaucoup : cela va de 16,5 millions d'euros déclarés en 2023 pour Image on Air SAS à 2 500 euros déclarés pour Food Productions, en passant par 4 millions pour Fiction'Air. Êtes-vous en mesure de nous expliquer à quoi correspondent ce montage et cette galaxie complexe de sociétés, vous dont la rémunération principale est tirée d'émissions que vous animez et produisez pour le service public ? Pourquoi avez-vous créé une telle galaxie de sociétés ?

**M. Nagui Fam.** Je vous rappelle que ma rémunération principale provient de Banijay. J'ai appris une leçon à RTL, dans le privé. Vous ne m'avez malheureusement pas interrogé, alors que vous l'avez souvent fait, sur la différence entre le salaire dans le public et celui dans le privé : c'est dommage car j'avais une bonne nouvelle à vous donner. Pour éviter tout suspens, je vous précise que le rapport entre le salaire de France Inter et celui de RTL est d'un à dix.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Et par rapport à Banijay ? Vous avez mis le sujet sur la table, allons jusqu'au bout.

**M. Nagui Fam.** Je parlais entre France Inter et RTL.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** J'ai bien compris, mais c'est vous qui parlez de salaire. Je ne suis pas voyeuriste mais, puisque vous avez abordé cet aspect, je vous pose la question.

**M. Nagui Fam.** Je voulais vous expliquer quels étaient les salaires dans le service public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Très bien, mais votre salaire chez Banijay provient indirectement du service public. Je ne me serais pas permis d'en parler, mais puisque vous l'avez fait, je rebondis.

**M. Nagui Fam.** C'est, je crois, 1 %. J'en parle, parce que, encore une fois, mon travail n'est pas uniquement destiné au service public ; il sert à l'ensemble des productions de Banijay. Nous répondrons par courrier aux questions que vous avez posées.

Après tout ce que je vous ai dit sur les cibles plantées dans le dos, ce n'est sûrement pas ici, devant des caméras et un micro, que je vais répondre à votre question.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur Fam, vous nous avez dit que vous regrettiez de ne pas avoir eu de question sur votre salaire.

**M. Nagui Fam.** Je ne vous ai pas donné de montant.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous nous dites que nous ne vous avons pas interrogé sur votre salaire et que vous gagnez à France Inter dix fois moins qu'à RTL, mais vous ne parlez pas de Banijay, donc je vous pose la question.

**M. Nagui Fam.** Et je vous réponds. Pour moi, c'est le rapport qui compte, plus que la somme.

J'ai appris dans le privé, à RTL, que chaque domaine – rédaction, technique, publicité, etc – dépendait d'une société. Je ne sais pas si cette répartition perdure, mais cela fonctionnait comme cela à l'époque. Une telle organisation offre une vision immédiate du coût de telle ou telle activité, du bénéfice qu'elle dégagne ou de la dette qu'elle contracte. Cela permet de voir si certains aspects sont des boulets financiers. Les sociétés que vous avez énumérées s'occupent chacune d'un domaine : le son, la lumière, la technique, la rédaction.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous avez dénoncé, au début de votre audition, les allégations d'enrichissement sur le service public. Vous récusez le fait de compter parmi les personnes qui se sont le plus enrichies grâce à l'argent des Français, loin devant des chirurgiens d'hôpital public et d'autres métiers rémunérés par l'argent public. Toutefois, aux questions du président sur votre rémunération liée aux émissions du service public produites par une société, elle-même payée par l'argent du contribuable, vous refusez de répondre.

Je me permets d'insister : une bonne fois pour toutes, combien la société Banijay vous rémunère-t-elle chaque année pour les émissions faites pour le service public ?

**M. Nagui Fam.** Tout se trouve dans la *data room* : le détail des émissions et leur coût. Le salaire que je perçois de Banijay est du domaine privé et ne relève pas du service public. Vous avez demandé les contrats et les fiches de paie à Banijay, qui répondra à vos questions.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Y a-t-il des primes liées à la signature de contrats ?

**M. Nagui Fam.** Aucune.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Y a-t-il une part variable dans votre rémunération ou touchez-vous un salaire fixe ?

**M. Nagui Fam.** Il n'y a pas de part variable et, malheureusement, il n'y a pas de prime de résultat, d'audience ou de succès.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Nous n'obtiendrons donc pas de réponse ni de transparence sur votre rémunération au titre des émissions que vous animez sur le service public, payées directement par le service public et indirectement par une société de production. Vous refusez de nous fournir ces éléments alors que vous avez expliqué que vous étiez l'objet de calomnies.

**M. Nagui Fam.** Et qui, visiblement, se poursuivent. Je vous le redis, je suis salarié de Banijay, pas de France Télévisions. Le terme « produits » n'était peut-être pas bien choisi, mais pour 100 euros d'argent public dépensés, 200 euros reviennent à l'actionnaire, c'est-à-dire l'État. Tant que je rapporte de l'argent à l'État, je n'ai pas le sentiment de détourner, d'abuser ou de m'enrichir, pour utiliser vos termes.

Je travaille énormément, et ce depuis quarante-quatre ans : au cours de ma carrière, j'ai évolué dans le privé comme dans le public.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce n'était pas ma question. Quand on peut sous-entendre que vous auriez perçu plusieurs centaines de millions d'euros via vos sociétés depuis plusieurs années, grâce à des émissions diffusées sur le service public, je constate que vous ne fournissez aucun montant exact et que vous ne niez pas.

Je vous ai posé une question sur votre galaxie de sociétés car j'ai lu, dans une interview au *Nouvel Obs* du 9 février 2021, que l'ancienne députée macroniste Frédérique Dumas vous reprochait de ne pas déposer les comptes de votre société. Si j'en crois le site *Pappers*, la dernière fois que vous avez déposé les comptes de votre société Air Productions, c'était en 2019.

Les comptes des sociétés doivent pourtant être déposés au greffe sous peine d'amende. L'article 232-23 du code de commerce dispose que « *toute société par actions est tenue de déposer au greffe du tribunal, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique (...)* » Pourquoi vous êtes-vous soustrait à cette obligation légale de transparence et avez préféré, j'imagine, payer des amendes ? Pourquoi refuser cet exercice de transparence ?

**M. Nagui Fam.** Il y a deux très bonnes raisons : la première est la concurrence entre producteurs et entre chaînes. Il n'est pas opportun de donner le prix de vente de telle ou telle émission. Je pense notamment à ce qui s'est passé dans cette commission d'enquête autour du festival de Cannes : Renaud Le Van Kim s'est ému que des chiffres soient donnés. En effet, nous évoluons dans un marché concurrentiel et tous les chiffres ne sont pas bons à présenter à tous les concurrents et à tous les médias.

Si j'ai envie de proposer demain une émission à TF1 à un prix différent de celui de l'émission actuelle, je ne serais pas dans une position agréable si cette chaîne connaissait le prix pratiqué jusqu'alors. En revanche, les sociétés qui ne sont pas soumises à cette concurrence et dont l'activité est d'ordre technique, musicale ou autre, déposent leurs comptes.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** L'immense majorité des sociétés françaises se soumettent à cette obligation légale alors qu'elles pourraient, elles aussi, avancer des contraintes de concurrence. Vous êtes une exception alors que votre société est principalement financée par des fonds publics et par l'argent du contribuable. Il s'agit d'une forme d'entrave à la transparence, laquelle doit pourtant s'appliquer à une mission de service public, à laquelle vous êtes, à raison, très attaché.

**M. Nagui Fam.** Encore une fois, vous avez accès à tous les contrats. Vous allez voir ou vous avez déjà vu que l'argent du contribuable est bien utilisé puisqu'il rapporte 2,5 fois la somme investie à l'État et à l'actionnaire ; en plus, il permet à l'antenne d'être leader. Je trouve évidemment intéressant de savoir où va l'argent du contribuable. On réagit tous quand on apprend qu'il y a des sessions de *mediatraining* ou des détournements d'argent dans la politique. Je comprends donc que l'on puisse s'émouvoir de ce genre de situation dans le service public. Mais mon rôle est de coûter le moins possible et de rapporter le plus possible. Pour l'instant, c'est mission accomplie.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous admettez vous soustraire à l'obligation légale de l'article L. 232-23 du code de commerce en vertu duquel toute société doit déposer ses comptes au greffe. Vous ne l'avez pas fait, donc vous vous placez au-dessus des lois et vous l'assumez, pour des motifs de concurrence.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous nous dites préférer payer l'amende.

**M. Nagui Fam.** Oui, je préfère payer l'amende que de subir cette concurrence, absolument.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** On a compris que vous ne vouliez pas révéler le montant total que vous percevez pour les émissions du service public. Pourtant c'était la raison de cette audition, mais à la fin, nous n'y voyons pas plus clair. Pourriez-vous nous dire malgré tout quelle est la part de dépendance de vos sociétés aux émissions du service public ? Quelle est la proportion entre ce que produisez et animez pour le service public et ce que vous produisez et animez pour le privé ? Pourriez-vous nous donner des éléments de précision ?

**M. Nagui Fam.** Je ne les ai pas en tête, mais je vais me faire un plaisir de vous répondre. Pour être encore plus direct, si les commandes de mes émissions s'arrêtent demain sur France Télévisions, je continuerai d'être rémunéré, employé par Banijay. Je continuerai de travailler pour Banijay.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce n'était pas ma question, je pense que vous l'avez comprise. Tous les autres animateurs et les patrons de sociétés de production qui ont défilé avant vous nous ont indiqué à peu près les pourcentages entre émissions et productions publiques et émissions et productions privées. Vous n'avez pas même un ordre de grandeur pour qualifier cette dépendance aux services publics ?

**M. Nagui Fam.** Non, je n'ai pas d'ordre de grandeur. C'est pour ça que je vous explique que je ne suis pas dépendant du service public

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous présidez Banijay Media, donc, en tant que président, vous pouvez nous dire ce que représente l'audiovisuel public – je ne vous demande pas les montants. Est-ce un tiers, deux tiers ?

**M. Nagui Fam.** Il y a une forte majorité pour le service public en effet, et le reste pour des plateformes – Amazon, Netflix, TF1 ou encore Canal +. Nous sommes plus dans du deux tiers un tiers si vous voulez.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je ne vous ai toujours pas posé de questions sur l'une des trois dimensions de la commission d'enquête : la neutralité. Je pense que vous l'admettez, quand on est un animateur et une figure aussi influente du service public, on a quelques devoirs, notamment un devoir, qui est inscrit dans la loi, pour tout dépositaire d'une mission de service public : le devoir de neutralité. Il y a aussi le devoir d'honnêteté et d'impartialité de l'information.

J'ai pu constater à plusieurs reprises que vous aviez une lecture assez souple de cette obligation. En 2013, vous expliquez : « le FN au pouvoir, cela pourrait me faire quitter la France ». En 2017, vous avez tweeté : « Tout sauf Le Pen. Vote contre le FN ». La même année, vous signez une tribune dans *L'Express* pour exprimer votre opposition à Marine Le Pen. Enfin, le 28 avril 2017, vous expliquez au *Figaro* : « Je suis sidéré qu'on banalise le fait que le FN soit au premier tour, qu'il n'y ait pas eu de manif. Alors, vraiment encourager l'abstention, ça me paraît irresponsable ». Quand on est une figure aussi identifiée, aussi appréciée que vous sur le service public, quand on a vocation, pour des émissions de divertissement, à rassembler des millions de Français, quels que soient leurs votes, quelles que soient leurs opinions, est-ce vraiment de votre ressort, même hors antenne – c'est la justification que vous avez donnée – de préférer ce genre de consignes ? Ne pensez-vous pas que votre mission, celle du service public, est de rassembler ? Ce n'est pas de cliver, ni de stigmatiser des gens qui ne votent pas comme vous.

**M. Nagui Fam.** Totalement d'accord. Et monsieur le rapporteur, je vous dis merci de préciser que ce n'est jamais à l'antenne. C'est toujours hors antenne ; c'est dans ma position de citoyen.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Comme chaque citoyen français, vous avez une liberté d'expression.

**M. Nagui Fam.** Il y a des sujets sur lesquels on m'interroge. Il y a des associations que je parraine, auxquelles je prête mon image ou pour lesquelles je signe des pétitions. Globalement, il est toujours question de défendre des valeurs qui sont républicaines, qui sont de l'ordre de la démocratie, et qui, encore une fois, font la beauté de notre pays. J'aime ce pays, j'aime tous les Français, quel que soit leur bulletin de vote. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit par manque de respect. Je défends la cause animale ; je suis contre les chasseurs, je l'ai

déjà dit ; la souffrance animale me choque. L'écologie, la lutte contre l'alcool, contre le tabac, contre les violences faites aux femmes, la protection des enfants : la liste est longue des valeurs qui me paraissent essentielles. Et parmi elles, il y a ce que j'appelle les valeurs démocratiques.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** N'avez-vous pas l'impression d'avoir une mission, une responsabilité supplémentaire ? Alors que vous êtes une telle icône du service public, que vous trustez autant de cases – quatre ou cinq par jour –, que vous animez ou produisez, que vous avez un nombre de *prime times* considérable, que vous avez un temps d'antenne important, que vous incarnez ce service public et cette vocation de communion, de rassemblement des Français, n'avez-vous pas une responsabilité supplémentaire de neutralité ? Visiblement, non.

Vous avez expliqué que le service public était financé par de la TVA, une taxe payée par l'ensemble des Français sur la base de leur consommation. Vous avez déclaré en 2013 que le FN au pouvoir pourrait vous faire quitter la France. Si l'année prochaine, Jordan Bardella ou Marine Le Pen venait à remporter l'élection présidentielle, persisteriez-vous et quitteriez-vous le pays ?

**M. Nagui Fam.** Est-ce qu'on est sûr que cette question entre dans le champ de la commission ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous n'êtes pas obligé de répondre.

**M. Nagui Fam.** Je suis responsable et je suis amoureux de ce pays. Je ne vais pas vous faire plaisir, je pense avoir changé d'idée, oui ; je pense que je vais plutôt rester.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous continuerez de travailler sur le service public ?

**M. Nagui Fam.** On avait dit : « pas de vanes », monsieur le président...

Ce n'est pas moi qui déciderai à ce moment-là, évidemment. Soit les contrats sont reconduits, soit ils ne sont pas reconduits, et j'irai faire ce que j'ai fait pendant des années, du porte-à-porte en proposant des émissions et des créations.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** C'est une bonne nouvelle de vous entendre nous dire que si Jordan Bardella ou Marine Le Pen, l'année prochaine, gagnait l'élection présidentielle, vous changeriez d'avis et vous resteriez en France. C'est une très bonne nouvelle !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit !

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Pardon., j'ai peut-être mal interprété. Par rapport à vos propos de 2013, si, l'année prochaine, le RN gagne...

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Si Charles Alloncle est ministre de la culture de Jordan Bardella...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous restez ou non ? Je n'ai pas bien compris, j'ai peut-être mal interprété.

**M. Nagui Fam.** Pardon, monsieur le rapporteur, vous venez de prouver en deux secondes que ce que vous voulez entendre est finalement ce qu'il faut entendre.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Répétez simplement.

**M. Nagui Fam.** Non, je crois que c'est rediffusé sur le site. Encore une fois, je trouve que nous très, très loin du sujet...

Un sujet n'a pas été abordé, la différence entre animateur et producteur. L'animateur-producteur est présenté comme une espèce de bête monstrueuse. Tout à l'heure, je voulais en parler, mais vous m'avez dit qu'on en parlerait après. La question n'a toujours pas été posée.

Là, nous dévions vers une espèce de débat politique. Vous n'êtes pas dans l'isoloir avec moi, monsieur, donc vous ne savez pas pour qui je vote, vous ne savez pas ce que je fais, vous ne savez pas ce que je dis.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai posé la question à toutes les personnes qui vous ont précédé devant la commission d'enquête, donc ne vous en offendez pas. Je me réfère à des propos que vous avez tenus publiquement en 2013 : « le FN au pouvoir, cela pourrait me faire quitter la France ». Vous avez tweeté : « Tout sauf le Pen. Vote contre le FN ». Vous avez dit aussi : « Je suis sidéré qu'on banalise le fait que le FN soit au premier tour ». Vous êtes une figure du service public, pardon ! La commission d'enquête s'interroge en premier lieu sur le respect de l'exigence de neutralité qui s'applique aux personnes délégataires de missions de service public. Vous pouvez vous indigner de mes questions, mais tous vos prédécesseurs ont accepté d'y répondre et de nous donner des détails. Vous vous indignez, mais il est question de déclarations publiques de votre part. Je ne vous pose que deux questions sur trois heures d'audition sur le sujet. N'avez-vous pas l'impression d'avoir une responsabilité supplémentaire dans ces consignes que vous pouvez donner et qui dépassent votre mission d'animateur du service public ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le rapporteur le sait, le respect du pluralisme, de l'impartialité, et de l'honnêteté de l'information, s'applique à celles et ceux qui informent les Français.

Je précise la question du rapporteur, qui n'est pas inintéressante, et je la complète. Il y a, d'un côté, le pluralisme et l'honnêteté de l'information, qui concernent les journalistes et les tranches d'information. De l'autre, il y a la question de la neutralité d'un salarié du service public. Enfin, il y a la liberté d'expression. Comment articule-t-on tout ça ? Vous n'êtes pas un journaliste, je le dis très clairement. Vous êtes un citoyen, qui a parfaitement le droit à la liberté d'expression, et, en même temps, vous êtes le salarié d'un service public auquel s'applique le principe de neutralité.

**M. Nagui Fam.** Je n'ai jamais été encarté, je n'ai jamais été membre d'aucun parti politique, je n'ai jamais assisté au moindre meeting politique. Je m'intéresse en revanche à la vie de notre société et à l'avenir de notre pays parce que je suis papa de quatre enfants et que je me soucie de l'avenir et de la planète, et de celui de ce pays.

Et pour répondre à votre question, je ne suis pas salarié de France Télévisions.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous êtes salarié de France Inter.

**M. Nagui Fam.** De France Inter, oui. Je n'ai jamais pris l'antenne en otage. Jamais, jamais, jamais, jamais ! Vous ne trouvez rien à l'antenne, pas un mot pour dire d'aller voter pour un tel, un tel, un tel, un tel. Vous dites qu'éclater de rire sur une vanne, c'est déjà une opinion politique. Il y a un moment, excusez-moi, je vais respirer, je vais vivre et je vais faire l'émission.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** C'est votre réponse et on l'entend.

**M. Nagui Fam.** Je vous le redis, monsieur le rapporteur, j'ai changé d'avis. C'est apparemment ce que vous n'aviez pas entendu tout à l'heure.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous avez fait une réponse très claire.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je voudrais vous poser une question à laquelle vous vous attendez probablement. Le but de cette commission d'enquête est aussi de donner la parole aux personnes qui parfois font face à certaines accusations pour défendre le service public de l'audiovisuel.

Dans votre émission « N'oubliez pas les paroles » qui date du 26 février 2025, vous avez sévèrement taclé Fanny, une candidate arboricultrice de profession, qui projetait d'acheter un van aménagé de type diesel pour aller travailler aux quatre coins de la France – je pense que vous vous souvenez de la séquence. Vous lui avez demandé en plateau, en direct : « si elle connaissait le principe de sauver la nature et la planète » avant de l'inciter à choisir un modèle électrique.

À la suite de cette séquence, considérée par beaucoup comme humiliante pour Fanny, vous avez fait l'objet de critiques nourries à la télévision comme sur les réseaux sociaux. M. Hanouna vous a qualifié de donneur de leçons. Dans la foulée, sur les réseaux sociaux ont été publiées un certain nombre de photos de vous, notamment à Saint-Tropez sur un yacht, dont on doute qu'il soit zéro émission – un yacht produit en moyenne 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 10 000 voitures. Entre vos voyages, sans doute en jet, et vos séjours tropéziens, il est probable que votre bilan carbone soit supérieur à celui de Fanny, qui voulait acheter un van avec les gains de l'émission. Comment conciliez-vous vos leçons d'écologie avec votre comportement, votre mode de vie ? C'est une question assez importante, notamment par rapport aux valeurs du service public.

**M. Nagui Fam.** Je ne suis pas sûr que ce soit important pour le service public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous vous étiez excusé à l'époque, il me semble.

**M. Nagui Fam.** Oui. Par ailleurs, j'ai la chance d'être invité, donc pardon, je n'ai aucun bateau, je n'ai aucun avion, je ne sais pas ce qu'il faut justifier d'autre.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** On ne va pas tomber dans le voyeurisme.

**M. Nagui Fam.** Vous pouvez même ajouter que sur le bateau, on avait le trophée de la Coupe du monde de football qu'on était très fiers d'avoir gagné. Quelqu'un nous avait invités pour une fête d'une journée. En effet, je suis d'accord avec vous, vivement les bateaux électriques, ça sera beaucoup plus simple !

Je me suis excusé auprès de cette demoiselle. Ensuite, l'émission n'est pas en direct, elle est enregistrée. Enfin, il ne faut pas sortir une vanne de son contexte. En l'occurrence, il est simple. Cette personne avait expliqué, au cours de plusieurs émissions, qu'elle voulait mettre des panneaux solaires, isoler sa maison, faire un potager pour être en autosuffisance, être dans l'écologie, l'écologie, l'écologie ; et au bout de son raisonnement, elle m'a dit qu'elle voulait acheter un diesel. Une vanne m'est venu : je ne suis pas sûr que diesel et écologie aillent ensemble.

C'est peut-être le lobby du diesel qui vous demande de poser cette question. Je vous dis simplement que c'était une vanne qui arrivait après une présentation très écolo, très verte. Cette blague a été prise au premier degré, j'en suis vraiment désolé. Comme la blague que je vous ai faite sur le fait que j'étais végétarien, c'était une blague. Par écrit, les blagues passent mal, mais c'était juste une vanne...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Une dernière question qui pourrait être utile pour la rédaction de notre rapport : vous qui connaissez bien le service public, du côté radio et du côté télévision, quelles seraient vos recommandations sur l'audiovisuel public, en matière de bonne gestion notamment ? Quelles sont les missions précieuses que le service public doit continuer à exercer ? Sept ou huit jeux par jour sur France 2, n'est-ce pas un peu trop ? Ne pourrait-on pas panacher avec d'autres contenus ? Comment faire pour restaurer le consentement à l'impôt des Français, pour recentrer le service public sur quelques missions essentielles et pour le sauver d'une forme de faillite qui semble, année après année, de plus en plus inéluctable compte tenu des gabegies que l'on a pu constater dans le cadre de la commission ?

**M. Nagui Fam.** Ouah ! D'abord, vous me prêtez beaucoup trop d'intelligence, monsieur le rapporteur, je ne sais absolument pas ce que le service public doit faire ou être dans l'avenir.

Vous parlez de huit jeux sur France 2, moi j'en vois quatre. Vous comptez les rediffusions ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Oui.

**M. Nagui Fam.** Elles sont à 2 heures ou à 3 heures du matin. C'est du temps d'antenne, de l'amortissement pour le service public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il y a bien quatre jeux différents.

**M. Nagui Fam.** Quatre jeux, ce n'est pas huit et je n'en fais qu'un sur les quatre.

C'est dans mon ADN, vous l'avez compris, je suis incroyablement attaché au service public. Vous ne restez pas douze ans à France Inter et vous ne restez pas pratiquement quarante années, avec des interruptions, sur le service public, sans être attaché à ses valeurs : instruire, divertir, informer. Je suis sûr de la neutralité de toutes celles et tous ceux qui sont sur les antennes.

Je trouve les émissions admirables. Il y a des émissions qui rapportent. Tout à l'heure, j'ai eu le tort d'employer le mot « produit » mais c'est un peu dans mon rôle de fabricant – on livre des produits et France Télévisions est un client. Parallèlement, il y a des documentaires, des émissions de débat, de la culture, du théâtre. Ce sont autant de programmes qui ne verraient jamais le jour sur le privé parce qu'ils ne sont pas rentables en termes de publicité, ni de coûts de production.

Nous venons de célébrer les 100 millions d'euros récoltés pour le Téléthon grâce aux Français généreux. Jamais le Téléthon ne pourrait exister sur des chaînes privées – occuper les antennes pendant trente heures, et faire une audience qui n'est pas suffisante pour une chaîne de télé, mais qui est largement suffisante pour récolter de l'argent.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je crois que Sophie Davant et vous animez bénévolement le Téléthon.

**M. Nagui Fam.** J’anime bénévolement le Téléthon. Pour toutes les émissions que j’ai présentées à la demande de France Télévisions – pour les Hôpitaux de Paris, pour le Liban, pour la Croix-Rouge, pour la Fondation des hôpitaux de France, pour l’Institut du cerveau, pour Mayotte –, puisque nous n’avons pas le droit, paraît-il, de faire des choses gratuitement, j’ai demandé que la somme allouée la présentation soit reversée à la cause qui était défendue. Je crois qu’il y avait aussi un abattement qui pouvait être intéressant pour le service public. Il est évidemment hors de question pour moi de prendre un centime en présentant ces émissions et en incarnant le service public.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** S’agissant du Téléthon, avez-vous été en rapport avec M. Arnaud Ngatcha, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, au sujet de l’émission ?

**M. Nagui Fam.** Pas que pour cette émission. Cela me paraît totalement dingue que personne ne prenne le temps de vous expliquer la différence entre une opération spéciale comme le Téléthon, qui revient tous les ans, et une émission exceptionnelle – liée à un événement exceptionnel, un tremblement de terre, une tempête. En effet, j’ai été dans des réunions où il était présent.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cela a été dit. Nous avons entendu M. Ngatcha et M. Letranchant. Vous nous confirmez donc avoir travaillé avec M. Ngatcha ?

**M. Nagui Fam.** Oui, mais pas qu’avec lui, il y avait beaucoup d’autres personnes.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Pour conclure cette audition, d’abord, je vous remercie d’avoir répondu à toutes les questions pendant près de trois heures.

**M. Nagui Fam.** Je ne vous dis toujours pas la différence entre animateur et producteur ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Peut-être que cela viendra dans ma question conclusive. Sinon, il faudra vous présenter pour être député et présider une commission d’enquête ou en devenir le rapporteur, ce qui peut être une carrière.

**M. Nagui Fam.** Je n’ai pas le temps.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Vous avez consacré une grande partie de votre vie à l’audiovisuel public. Aujourd’hui, les médias traditionnels – les télévisions, les radios – sont concurrencés par les plateformes et les réseaux sociaux. Hier, M. Patrick Sébastien était plutôt fataliste sur l’avenir de la télévision linéaire et de la radio. Considérez-vous qu’elles ont un avenir dans ce pays, notamment auprès des jeunes ? Si l’audiovisuel dans son ensemble, public et privé, a un avenir, quel est-il ? Doit-il se réinventer ? Faut-il repenser les formats, ne plus raisonner en termes d’outils et de canaux linéaires mais de plateforme et reconsidérer complètement la manière de voir ? On sait que Delphine Ernotte a engagé une réflexion sur la « plateformes » de France Télévisions. Faut-il une révolution des formats, des contenus, des usages ?

**M. Nagui Fam.** Je pense que Delphine Ernotte vous a déjà un tout petit peu répondu ; peut-être qu'elle le refera parce que j'ai cru comprendre que vous alliez l'accueillir à nouveau ici.

Pour répondre à votre question, c'est déjà fait, c'est-à-dire que France Télévisions devient une plateforme numérique au même titre que ses concurrents américains. Il est hors de question de laisser ce terrain aux autres ; il faut donc l'occuper le plus possible, en développant les réseaux sociaux, en déclinant un programme sous plusieurs facettes, sachant que la manière dont vous faites une émission de télévision n'est pas la même que celle dont vous produisez un programme pour YouTube ou Instagram. Nous avons déjà commencé. Trois millions de personnes suivent les réseaux sociaux de nos émissions – deux millions pour « Taratata » et un million pour « N'oubliez pas les paroles ». TikTok, Instagram et Youtube font déjà partie de notre manière de travailler, de fonctionner, de trouver une économie.

Mon attachement au service public est lié au fait qu'il réunit tous les publics et qu'il ne cherche pas uniquement du temps de cerveau pour quelque boisson gazeuse. C'est une valeur absolument formidable. C'est la démocratie qui est en jeu, le pluralisme. Si les médias deviennent la propriété de deux, trois ou quatre personnes seulement, j'ai peur que l'on se heurte à un problème de diversité.

Si vous voulez privatiser, l'idéal serait peut-être de séparer les entités pour que tout n'aille pas dans une seule poche.

Je n'ai aucun recul, aucune connaissance, aucune intelligence pour vous dire ce qu'il faudrait faire du service public. Par contre, je pense qu'il est urgent qu'il existe encore. Ça résume d'ailleurs beaucoup des témoignages que vous avez reçus ici, quel que soit le profil des personnes qui les ont portés. Qu'ils viennent de chaînes privées ou soient actionnaires dormants – je pense à Vincent Bolloré –, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas acheter France Télévisions. Moi, je suis un actionnaire somnambule dans Banijaj, encore plus petit que lui.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Peut-être pour aller au bout de cette question, M. Courbit, votre patron – je ne suis pas certain que vous ayez un patron –, disons, votre employeur.

**M. Nagui Fam.** Il a autorité sur moi.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** M. Courbit a posé une question qui est sans doute l'une des plus importantes de cette commission d'enquête : quelle est la raison d'être du service public ? J'ai trouvé son éclairage intéressant. Parce qu'il est financé par l'argent des Français, le service public doit-il être généraliste et proposer des émissions populaires qui le différencient peu du privé ou au contraire, justement parce que c'est l'argent des Français, l'audiovisuel public doit-il être complémentaire du privé, proposer des contenus, des programmes, des émissions qu'on ne trouve pas dans l'audiovisuel privé ? Comment arrive-t-on à faire les deux ? Vous l'avez dit sur les jeux, c'est très intéressant.

**M. Nagui Fam.** C'est ce que je vous ai dit. D'abord, il y a huit millions de personnes qui regardent les jeux chaque jour sur France 2. Les jeux de France 2 étaient tous leaders des audiences hier, tous numéro 1, à part peut-être « Tout le monde veut prendre sa place ». Quand vous voyez ça, vous vous dites : « nous sommes au rendez-vous ; nous faisons plaisir au plus grand nombre ». C'est quand même la base du service public, mais nous proposons aussi au public des programmes pour l'éveiller, lui apporter de la culture, lui faire découvrir des sujets

sur lesquels il n'imaginait même pas s'interroger. C'est ce que fait le service public au sens large – TV5 Monde, Arte, l'INA (Institut national de l'audiovisuel), dont on ne parle pas beaucoup. Les milliards de l'audiovisuel public que vous évoquez couvrent treize chaînes régionales pour France Télévisions, Arte, l'INA, TV5 Monde, cinquante radios de Radio France ! Donc n'ayons pas l'impression que ces 4 milliards vont à France 2 et concurrencent le privé. S'il y avait une privatisation, j'aurais extrêmement peur pour les chaînes des régions. Que se passerait-il pour France 3 Corse, Bretagne ou Hauts-de-France ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** À titre personnel, je ne suis pas favorable à la privatisation, mais j'imagine que vous vous adressiez à certaines personnes qui le sont. Je précise que le rapporteur n'a pas indiqué ses options en ce qui concerne la gouvernance de l'audiovisuel public.

Je voulais vous remercier d'avoir répondu à nos questions pendant près de trois heures. Je voulais également vous dire parce que je l'ai fait pour chaque personne, qui, dans cette commission d'enquête, a fait l'objet de menaces et d'attaques, que, quelles que soient les questions et la vigueur de nos échanges, vous trouverez toujours la commission d'enquête, en tout cas son président, à vos côtés.

Quelles que soient les convictions des uns et des autres sur l'audiovisuel public et parfois les divergences de vues, je forme le vœu que nous soyons capables d'avoir, dans notre pays, un débat public qui s'abstrait un peu des menaces, des injures et des pressions, voire parfois des ingérences, y compris dans cette commission d'enquête. Le rapporteur comme moi et d'autres députés présents font aussi l'objet d'attaques et de menaces.

En tout cas, je voulais vous assurer à vous ainsi qu'à votre famille de notre soutien car j'imagine que la tempête de cyberharcèlement dont vous avez fait l'objet n'est pas simple. Je le dis aussi à toutes les personnes qui en sont victimes et qui travaillent au sein de l'audiovisuel public. On a parlé de Sophia Aram, mais il y en a d'autres.

**M. Nagui Fam.** Je voulais vous remercier pour votre temps, pour votre écoute. Pardon si j'ai été long. Je vais regarder vos réseaux, monsieur le rapporteur, et j'espère qu'en plus de vos questions qui sont souvent reprises, il y aura quelques réponses, dont celle sur les 100 euros de commande.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Cela ne vous honore pas vraiment.

*La séance s'achève à dix-sept heures trente.*

### **Membres présents ou excusés**

*Présents.* - M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Sophie Taillé-Polian

*Assistaient également à la réunion.* - M. Steevy Gustave, M. Kévin Mauvieux, M. Thierry Perez, Mme Violette Spillebout